



Lanildut, une commune rurale tournée vers son littoral



*Cathy André
Marinette Gustin
Fabio Guttler
Marion Hoffmann*

***Lanildut, une commune rurale
tournée vers son littoral***

*Cathy André
Marinette Gustin
Fabio Guttler
Marion Hoffmann*

SOMMAIRE

Introduction	4
I. Lanildut, commune littorale du Bas-Léon	5
A. Site et Situation	5
B. Entre mer et aber.....	5
C. Dynamique générale de la population.....	7
1. Une population dense et croissante depuis 1975	7
2. Une croissance due aux actifs et aux personnes âgées	9
3. Population active et migrations pendulaires.....	9
II. Une organisation du territoire répondant à de multiples usages	11
A. Occupation du sol	11
1. Dissymétrie Est-Ouest.....	11
a) Une répartition de l'habitat très inégale	11
b) Un tiers de résidences secondaires, prépondérance de l'habitat individuel	11
2. Les activités du port	13
c) Constitution du port.....	13
d) Naissance de la vocation goémonière	14
e) L'activité aujourd'hui : un port de pêche dynamique	14
f) Déroulement de l'activité pendant l'année et activités complémentaires	15
g) Gestion de la ressource et perspectives d'avenir	15
h) Les enjeux du Parc Marin pour l'activité goémonière	16
i) Organisation du port et difficultés de partage de l'espace.....	17
B. Un territoire ayant connu de nombreuses mutations.....	19
C. Perspectives d'évolution.....	21
1. Perspectives démographiques et planification de l'urbanisation	22
2. Amélioration du cadre de vie des habitants.....	22
3. Développement des activités économiques.....	23
4. Préservation et mise en valeur du patrimoine communal.....	23
III. Perspectives de valorisation du patrimoine	24
A. Quel patrimoine pour quelle identité ?.....	24
1. Le patrimoine religieux et rural.....	24
a) Patrimoine lié à la navigation	25
b) Les maisons anglaises :	25
c) L'exploitation et le cabotage du granite de Laber :	26
B. Valorisation du patrimoine communal.....	30
1. Actions engagées.....	30
a) Patrimoine architectural	30
b) Activité goémonière	30
2. Perspectives d'avenir.....	31
a) Le goémon	31
b) Valorisation paysagère.....	32
c) Patrimoine communal	32
d) Avenir du tourisme lié au parc marin	33
Conclusion	34
Bibliographie	35

Introduction

Lanildut, petite commune littorale du Léon, est comme la plupart des espaces littoraux, soumise aux pressions croissantes exercées par les multiples acteurs qui y pratiquent leurs activités. Elle présente trois types d'occupation des sols : les espaces à dominante agricole, les espaces urbanisés et un espace portuaire. Les mutations sociétales et les évolutions du jeu des acteurs conduisent à un partage fluctuant du territoire entre les différents usages, en fonction des rapports de force.

Ainsi se pose la question du degré de pression exercée par les usagers du territoire communal, de quelle façon leurs relations ont conduit à son organisation actuelle et quelles perspectives d'évolutions elles annoncent, compte tenu des caractéristiques de Lanildut et de ses principaux axes de développement.

Nous nous proposons de répondre à ces questions après une rapide présentation des caractères littoraux de la commune et l'organisation de son territoire. Nous nous attacherons particulièrement à son héritage patrimonial et à sa mise en valeur, ainsi qu'aux perspectives de développement touristique et identitaire.

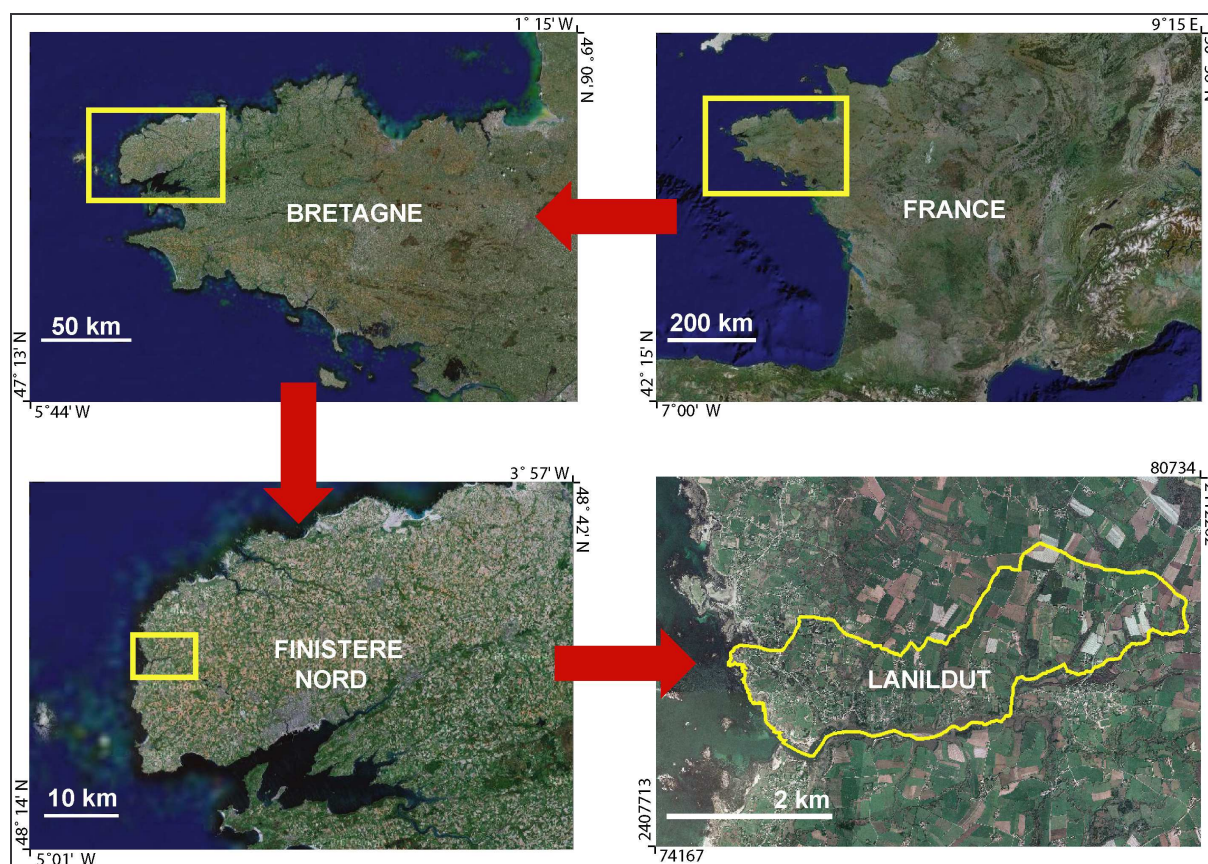
I. Lanildut, commune littorale du Bas-Léon

A. Site et Situation

Faisant face à l'Archipel de Molène et l'île d'Ouessant à l'extrême Ouest du Finistère Nord, la commune de Lanildut fait partie du plateau du Léon.

Elle s'étend sur une surface de 581 hectares d'Ouest en Est, entourée au Nord par les communes de Pospoder et de Plourin, tandis que sa limite Sud est naturellement définie par l'Aber Ildut, le plus petit des trois abers du Nord finistère. Celui-ci offre ses rives à trois autres communes : Brélès à l'Est, Plouarzel et Lampaul-Plouarzel au Sud. Le territoire de la commune a connu de nombreuses évolutions pour acquérir son aspect actuel en 1869, avec le rattachement du quartier de l'Aber-Ildut, à l'Ouest de la commune, alors propriété de la commune de Porspoder.

Après avoir appartenu au canton de Brélès puis de Ploudalmézeau, Lanildut est actuellement l'une des 21 communes de la CCPI¹.



Situation de Lanildut

B. Entre mer et aber

Par sa situation littorale, Lanildut jouit d'un climat hyper-océanique aux précipitations relativement faibles (770 mm par an) et réparties de façon homogène tout au long de l'année. Les températures moyennes caractérisent également ce climat avec 7°C en hiver et 17°C en été. Quelque soit la saison, les vents dominants viennent d'Ouest avec des variations au Noroit et au Suroit respectivement en hiver et en été². L'Aber offre ainsi une zone abritée, unique pour les marins, entre le port du Conquet et l'Aber Benoit.

¹ CCPI : Communauté de Communes du Pays d'Iroise

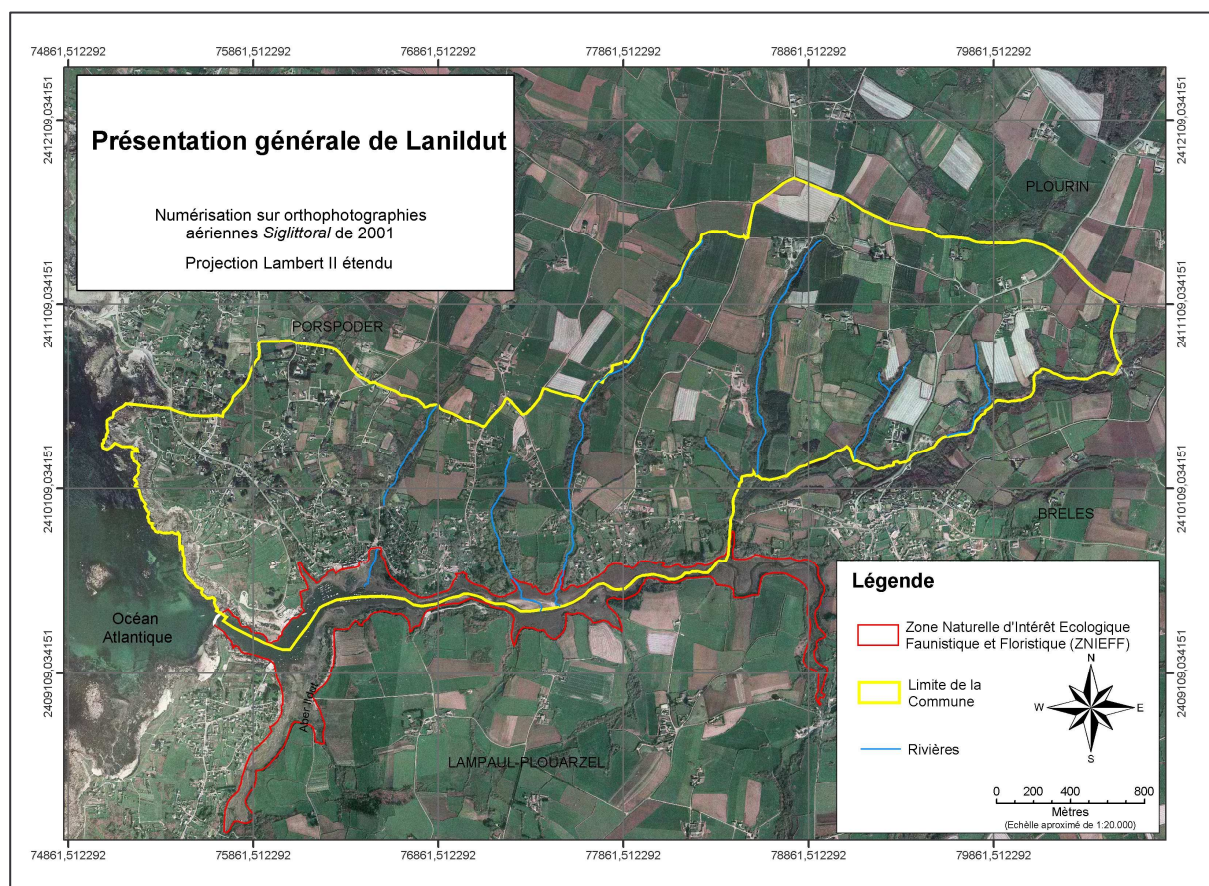
² Source : POS de Lanildut, 1996

Le sous-sol du territoire est entièrement composé de Granite. Certains affleurements étaient autrefois le siège d'une forte exploitation du fait de sa très bonne qualité. Cette roche est principalement connue sous le nom de « *Granite de Laber* ».

Le relief de la commune varie de 0 à 70 mètres, de la côte vers les hauteurs de l'Est. Le plateau est sillonné de quatre ruisseaux principaux aboutissant dans l'Aber (cf. **carte de Présentation générale de Lanildut**). Ces ruisseaux ont donné lieu à la formation de vallons à fort dénivelé principalement bordés de Châtaigner (*Castanea sativa*). Ils restent aujourd'hui boisés, ne pouvant être exploités pour l'agriculture ou l'urbanisation. Situées à l'Est sur les hauteurs pour la plupart, les zones agricoles couvrent plus des trois quarts du territoire communal.

Ces zones ne s'étendent cependant pas jusqu'à l'Aber, celui-ci étant bordé par une végétation arbustive (Prunellier *Prunus spinosa*) et arborée (Châtaigner *Castanea sativa* et Chêne pédonculé *Quercus pedunculata*). Cette frange permet une certaine étanchéité au lessivage pouvant provenir des parcelles situées plus en hauteur, ou aux effluents charriés par les ruisseaux. Ainsi, la fonction de nourricerie de l'aber est en partie protégée des rejets agricoles des parcelles du bassin versant, une configuration différente de Plouarzel où les berges de l'estuaire sont en cours de réhabilitation par la CCPI, aujourd'hui directement bordées par des parcelles agricoles, nuisant à la qualité de l'eau de l'Aber Ildut.

La totalité de l'aber est classé en ZNIEFF¹ de type 1 (n° 530006026 « Aber Ildut »). Elle couvre une superficie de 93 hectares sur le DPM, principalement des vasières, proposant un site intéressant pour les limicoles en hivernage.



Réalisation : Fabio - Source : DIREN Bretagne

L'urbanisation s'est développée autour du centre historique de Lanildut, à l'Ouest de la commune à proximité du bord de mer tout en restant à l'abri dans l'estuaire. Les espaces entre le bourg et la côte étaient autrefois utilisés pour les cultures. La proximité du littoral

¹ ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique

permettait ainsi la récolte du goémon d'épave servant à l'amendement des sols. Aujourd'hui abandonnées car trop petites pour être exploitées mécaniquement, elles ont donné naissance à des friches envahies par les Fougères aigle (*Pteridium aquilinum*) et les Ronces (*Rubus sp.*). Seule une bande étroite de prairie aéro-haline soumise aux embruns peut persister. Dans la zone des embruns, on retrouvera les plantes typiques des végétations de falaises avec la Bette maritime (*Betta maritima*) et la Cochléaire officinale (*Cochlearia officinalis*) à l'abri dans les interstices.

Les espaces à proximité du rivage, à l'Ouest de la commune, sont propriété du Conseil Général. Leur gestion est confiée à la CCPI et la commune. Les services de la commune n'interviennent pas sur le site (« *On laisse la nature faire plus qu'autre chose...* » J. Bars, maire de Lanildut). Seule deux parcelles sont entretenues par un pâturage équin sous une convention entre un agriculteur et le Conseil Général. La communauté de communes n'intervient que très peu sur le territoire lanildutien, si ce n'est pour vérifier si la convention de pâturage est respectée au niveau de l'emplacement des bêtes. Mais les enjeux de conservation du site sont peu importants par rapport aux autres sites que la CCPI a en gestion. Aucune véritable action de gestion n'est donc exercée sur la zone.

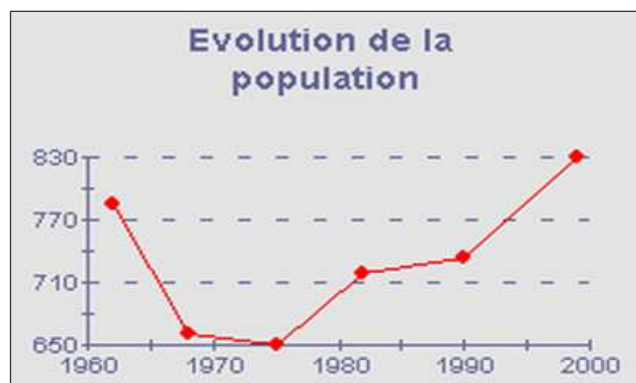
La commune de Lanildut présente ainsi quatre grandes unités paysagères, avec à l'Ouest une côte rocheuse sauvage et soumise aux éléments. Celle-ci contraste avec les rives de l'aber, beaucoup plus protégées et permettant le développement d'une flore plus dense et haute. On notera le même contraste existant entre le paysage urbanisé de l'Ouest le long de la côte et le paysage agricole plus à l'intérieur des terres.

Après avoir rapidement exposé la situation de Lanildut et la configuration de son territoire une analyse des dynamiques générales de la population est nécessaire pour compléter cette présentation.

C. Dynamique générale de la population

1. Une population dense et croissante depuis 1975

La densité de population est de 147 habitants par km² à Lanildut, une concentration importante par rapport à la région (107hab/km²) ou au département (127 hab/km²) mais plutôt modérée par rapport à la moyenne des communes littorales françaises (242 hab/km²).



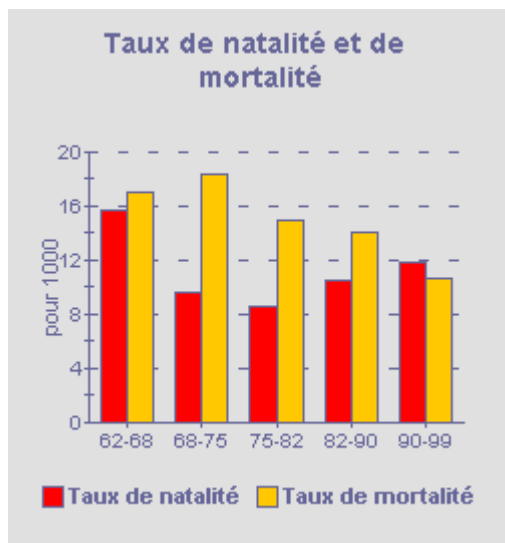
Evolution de la population de Lanildut entre 1962 et 1999

Source : INSEE

La chute de la population entre le début des années 1960 et le milieu des années 1970 s'explique à la fois par un solde naturel légèrement négatif et par un solde migratoire fortement déficitaire, en particulier de 1962 à 1968, période pendant laquelle Lanildut perd 125 habitants, soit une baisse de presque 16% de ses effectifs entre le début et la fin des années 1960. Ce déficit correspond à une tendance générale de migration des populations rurales vers les villes dû aux évolutions économiques de cette période : avec les mutations de l'agriculture les campagnes offrent peu de perspectives, la main-d'œuvre se déplace donc vers les espaces urbains où se trouvent les nouveaux emplois.

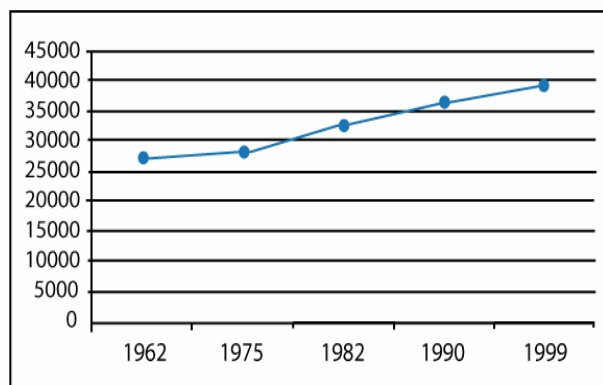
De 1968 à 1975, la baisse de population continue mais s'estompe : - 1,50 % sur l'ensemble de la période. La perte d'habitants se poursuit alors que le solde migratoire de

Lanildut est positif (+ 30 personnes). Cette baisse est donc liée au déficit naturel qui s'est creusé, dû à une mortalité en légère augmentation et à une chute de la natalité ;



Taux de mortalité et de natalité de Lanildut entre 1962 et 1999

Ce n'est qu'à partir de 1975 que la tendance s'inverse, Lanildut gagne à nouveau des habitants. Cette croissance est avant tout liée au solde migratoire positif élevé, une tendance liée à la proximité des zones d'emplois de Saint Renan et de Brest, et conforme aux tendances observées dans l'ensemble des communes côtières dû à l'attractivité qu'exerce leur littoral. L'augmentation s'accélère encore à partir de 1990, soutenue par un solde naturel positif (dû à la fois à une légère augmentation de la natalité, et la poursuite de la baisse du taux de mortalité).



Evolution de la population du Pays d'Iroise entre 1962 et 1999

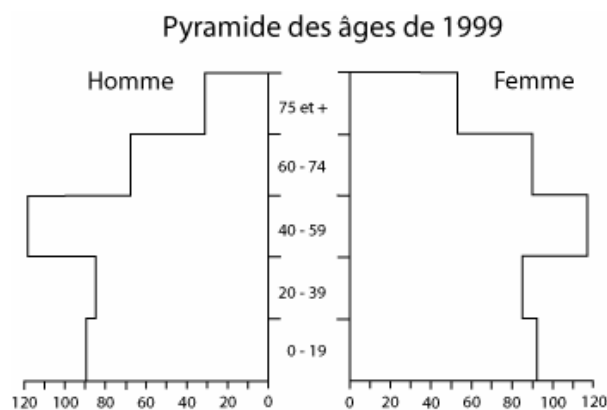
Source : INSEE

du Pays d'Iroise.

La comparaison de l'évolution de la population de Lanildut et de l'ensemble du Pays d'Iroise montre des tendances différentes de 1962 à 1975 : Alors que Lanildut perd 16% de sa population, la communauté de communes connaît une légère croissance démographique. Comme dans l'ensemble de la CCPI, l'évolution se poursuit à partir du milieu des années 1970 par une propension à l'augmentation cependant plus marquée à Lanildut. De 1962 à aujourd'hui, l'évolution de la population lanildutienne s'inscrit globalement dans la même tendance de croissance que l'ensemble

L'analyse de la structure par âge et de son évolution va permettre de déterminer à quel type de population ce gain d'habitants est lié et d'évaluer le dynamisme démographique de la commune.

2. Une croissance due aux actifs et aux personnes âgées



Pyramides des âges de 1999 et 1975, en nombre d'habitants

Source : INSEE

La pyramide des âges de 1999 montre un sommet large révélant la présence d'une importante population du troisième âge. Cette classe se caractérise également par une dissymétrie très marquée, les femmes sont plus nombreuses que les hommes : sur trois personnes âgées de plus de 75 ans, deux d'entre elles sont des femmes. Ce constat est d'abord lié à une tendance naturelle puisque leur espérance de vie est plus longue. De plus, les hommes de cette tranche d'âge sont nés avant 1925, ils étaient donc la dernière génération à être appelée à la guerre en 1939.

Les personnes en âge de travailler représentent une proportion importante de la population totale : environ 45%. La classe

d'âge majoritaire est celle des 40-59 ans. La proportion de jeunes est équivalente à celle du département (un peu plus de 20 %).

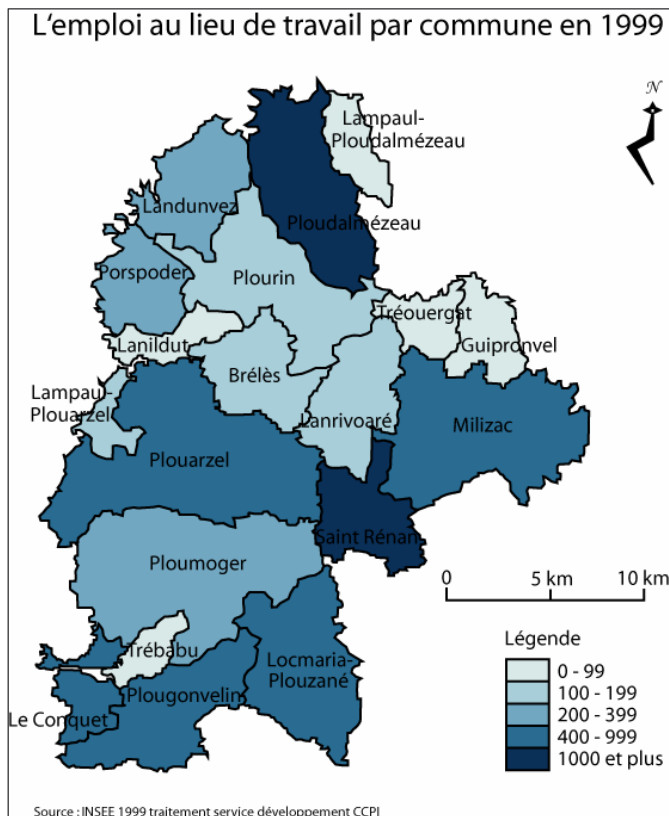
La comparaison des deux pyramides révèle que la croissance démographique observée précédemment est avant tout liée aux personnes âgées, une tendance générale liée à l'allongement de l'espérance de vie, renforcée par la qualité du cadre de vie : certains habitants saisonniers choisissent de passer leur retraite dans la commune où ils avaient leur résidence secondaire.

La classe des 40-59 ans également plus représentée en 1999 qu'en 1990, une tendance qui peut là aussi s'expliquer par l'attractivité qu'exercent les communes côtières par la proximité de la mer, ainsi que par la tendance des actifs à s'installer dans des communes périurbaines compte tenu des prix élevés du foncier des villes, un choix permis par la généralisation des moyens de transport individuels. C'est grâce à ce développement de la mobilité que la démographie de Lanildut peut bénéficier de la proximité relative des bassins d'emplois de Brest, Plouguerneau et Saint Renan.

3. Population active et migrations pendulaires

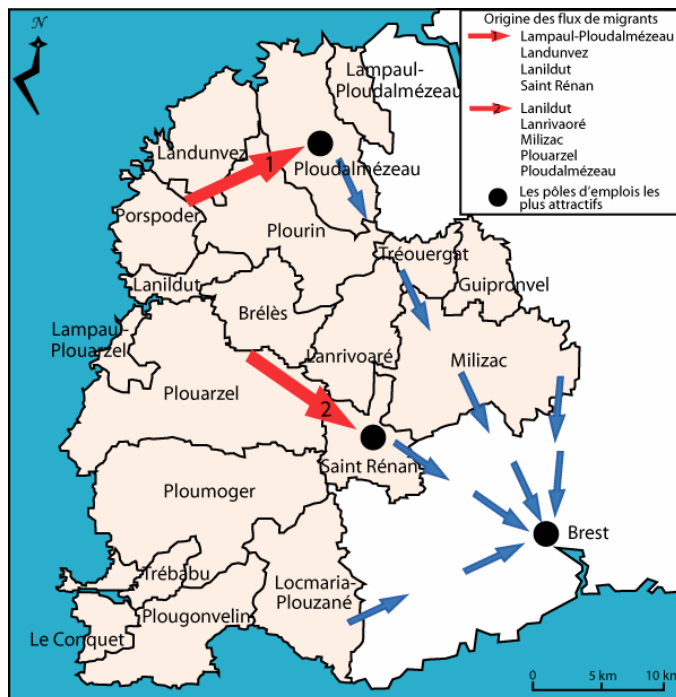
La comparaison des pyramides des âges de 1990 et de 1999 a fait ressortir le constat d'une croissance de la population en âge de travailler (+70 personnes âgées de 20 à 59 ans), une évolution qui peut paraître curieuse compte tenu du faible nombre d'emplois disponibles sur le territoire communal : la grande majorité des actifs travaille en dehors de Lanildut.

De plus, le nombre de personnes travaillant à Lanildut est en baisse constante, passant de 113 actifs en 1975 à seulement 54 en 1999, soit plus de 80 % de la population travaillant en dehors de la commune, dont 96% dans le département (Cf. Annexe 1). Cette diminution d'actifs travaillant à Lanildut peut notamment s'expliquer par la diminution du nombre d'agriculteurs et de pêcheurs.



Ce n'est donc pas le dynamisme économique de Lanildut qui attire cette population active mais bien la qualité du cadre de vie de cette commune rurale et littorale. Le faible nombre d'emplois présents la positionne comme étant un territoire périurbain profitant de la proximité des emplois (Brest n'est qu'à 20 min de route) et tirant parti de ses atouts. Cette absence d'activité économique l'assimile à une « commune-dortoir ».

La carte ci-contre met en évidence la situation de Lanildut en terme d'emplois par rapport aux autres communes du Pays d'Iroise : elle fait partie des cinq municipalités comptant le moins d'habitants travaillant dans la commune où ils résident, alors que Saint-Renan et Ploudalmézeau sont les deux pôles économiques de la CCPI.



La présence d'une population active relativement importante parallèlement à la quasi-absence des emplois engendre inévitablement des migrations pendulaires, déplacements bi-quotidiens, entre lieu de résidence et lieu de travail.

Ces navettes ont pour destination les communes urbaines, Ploudalmézeau et Saint-Renan au sein de la CCPI. La BMO, important bassin d'emploi, polarise également ces déplacements.

Les migrations pendulaires du Pays d'Iroise et de la Communauté Urbaine de Brest, en 1999

Source : service développement CCPI - données de l'INSEE, 1999

La dynamique démographique de Lanildut présente donc certaines caractéristiques des communes littorales, modérées par sa situation périurbaine. Comment la population s'approprié-t-elle le territoire et comment s'y organisent les usages ?

II. Une organisation du territoire répondant à de multiples usages

Lanildut, comme les autres territoires côtiers, concentre un grand nombre d'activités. Il est nécessaire d'en définir les différents usages pour comprendre l'organisation de l'occupation des sols et cerner les enjeux du territoire.

A. Occupation du sol

1. Dissymétrie Est-Ouest

a) Une répartition de l'habitat très inégale

Sur la carte d'occupation du sol, page suivante, se dessinent clairement deux types d'espaces : Un espace à dominante agricole, situé sur les deux tiers Est du territoire communal, avec quelques hameaux, principalement les exploitations agricoles, et des points de peuplement isolés. Un espace à dominante urbaine situé dans la partie Sud-Ouest de la commune, avec le bourg ancien en bordure de l'Aber et des habitations récentes proches de la côte Atlantique

La partie Nord-Est du territoire se caractérise par une forte prépondérance de terres cultivées, principalement des cultures de céréales (orge et maïs) destinées à l'alimentation des animaux de ferme, l'agriculture de Lanildut étant principalement tournée vers l'élevage de porcs et de vaches laitières. Seuls six agriculteurs se partagent la Surface Agricole Utile (SAU).

La population se caractérise par une répartition très fortement dissymétrique, concentrée dans les espaces proches du rivage, que ce soit les rives de l'Aber ou le littoral ouvert sur la Mer d'Iroise, au dépend du Nord et de l'Est ; la localisation de l'habitat semble obéir à un gradient décroissant allant de la côte vers l'intérieur des terres.

Alors que la continuité du bâti du bourg s'étend jusqu'aux limites de l'estuaire, l'urbanisation de la côte Ouest est contenue un peu en retrait du littoral, exceptés quelques points. Cette zone, qui peut être qualifiée de « tampon », correspond à d'anciennes parcelles agricoles aujourd'hui abandonnées et laissées en friches, aujourd'hui propriétés du Conseil Général. L'abandon apparent de ces espaces à plusieurs origines : il s'explique d'une part par la déprise agricole qui a provoqué une diminution des terres exploitées, parallèlement à une pression foncière accrue (accompagnée d'une augmentation des prix des terrains). Pour soustraire durablement cet espace côtier de la « marée humaine » dont les littoraux sont la cible, le Conseil Général a acquis ces parcelles vulnérables.

Le territoire de Lanildut se caractérise donc par une grande disparité de la répartition des usages du sol, opposant une partie Sud-Ouest où se concentre le peuplement, au Nord-Est dominé par les activités agricoles.

b) Un tiers de résidences secondaires, prépondérance de l'habitat individuel

La majorité des habitations sont des logements individuels (99%, Cf. Annexe 2).

Lanildut compte environ 1/3 de résidences secondaires, une proportion importante (largement supérieure à la moyenne départementale) mais qui reste modérée pour une commune littorale et qui tend à diminuer au profit des résidences principales (- 15 % entre 1990 et 1999).

Le parc résidentiel de Lanildut a augmenté de 5,80% entre 1990 et 1999 pour répondre à la demande croissante de logements. Cette reste cependant relativement modérée et permet une intégration progressive des nouveaux arrivants et de maintenir une certaine cohésion.

La prépondérance du nombre de propriétaires par rapport au nombre de locataires. Cependant la tendance est en train de s'amoinrir. En effet il y a plus de locataires en 1999 qu'en 1990. Sur la même période, pendant que les propriétaires des résidences principales ont augmenté de 18,5%, le nombre de locataires a quasiment doublé. Mais le nombre de locataires ne plafonne toujours qu' 10%, en 1999.

La population lanildutienne est donc largement composée de propriétaires de résidences principales. Quel type d'habitation est privilégié ?



Maisons néo-bretonnes sur la côte de Lanildut

Source : Photographie prise par M.Gustin, 2006

La grande majorité des habitations est de style néo-breton (Cf. Photo de maisons néo-bretonnes). Ne subsistent que quelques hameaux d'habitat traditionnel, comme le Rumorvan, ancien quartier de maisons de maîtres de barque et le bourg. Les maisons néo-bretonnes correspondent souvent à des résidences principales lorsqu'elles sont construites à l'intérieur des terres, alors que celles qui sont face à la mer ne sont habitées qu'une partie de l'année. Les constructions anciennes ont généralement elles aussi une fonction de résidence secondaire, occupées par une population relativement aisée, séduite par le « cachet » des vieilles pierres.

Ces maisons sont construites parfois au bord du sentier côtier. Aucune végétation ne peut les camoufler, étant donnée la proximité de la mer. Leur intégration paysagère est nulle, et elles constituent un préjudice à la qualité paysagère site, à la fois vues de la côte, ou vues de la mer.

Le fait que la commune double sa population pendant la saison estivale, d'une part avec l'arrivée des résidents secondaires, et d'autre part avec les touristes, pose le problème du traitement des eaux. Auparavant il n'existait aucun contrôle des systèmes d'assainissements des particuliers à Lanildut, beaucoup n'avaient pas de fosse sceptique, une bonne partie des eaux usées allait directement dans l'Aber.

Mais depuis 1992, la Loi sur l'eau impose aux communes littorales de s'équiper d'un réseau d'assainissement collectif ; ce réseau, Spanc, est en cours d'installation, à Lanildut comme dans les autres communes littorales du Pays d'Iroise (les autres ne sont pas intégrées à ce projet), à l'initiative de la CCPI. Pour le moment 303 foyers ont été raccordés à ce réseau d'assainissement collectif. Ainsi, Lanildut est raccordée à une station d'épuration située à Porsoder, et également utilisée par Landunvez. Mais la forte augmentation de la population saisonnière commune à ces entités littorales pose le problème du surdimensionnement de ces équipements pendant le reste de l'année.

Le territoire de Lanildut, marqué par une forte dissymétrie de l'occupation de son territoire est soumis à des pressions anthropiques fortes variant selon la période de l'année. Cette prépondérance de la côte dans l'organisation spatiale est confirmée par les activités du port, maritimes et commerciales.

2. Les activités du port

c) Constitution du port

Comme les autres rias du nord Finistère, l'Aber Ildut, par l'étroitesse de son ouverture sur l'océan qui le met en retrait des vents dominants et du ressac, est un abri naturel, qui a bénéficié par ailleurs d'une situation de port de liaison entre les grands ports du littoral atlantique et de la Manche.

Ces caractéristiques lui confèrent une vocation précoce de port, dès le XV^e siècle. Les diverses activités maritimes passées ont participé à modifier la configuration de l'Aber Ildut et à façonner le port tel qu'on le connaît aujourd'hui. Dans un premier temps grand port de cabotage de denrées diverses, ce sont surtout les activités d'extractions de sable et de granite qui ont participé à la constitution actuelle du port.

Ainsi, l'importante activité de cabotage liée au commerce du granite, du XVII^e au milieu du XX^e siècle, a rendu nécessaire des aménagements portuaires, notamment la construction de cales d'échouage et de quais, l'agencement de corps-morts, le dérasement de roches et l'établissement d'une digue entre le rocher du Crapaud et la terre pour limiter le ressac à l'entrée de l'aber. Un phare a également été construit pour sécuriser la navigation à la pointe de Beg-ar-Roze.

A partir de 1850, avec la construction de la ligne de chemin de fer Châteaulin-Landerneau, une importante activité d'extraction de sable s'est développée dans le secteur. Cette exploitation a modifié durablement la configuration de l'aber en approfondissant le port et en creusant le chenal, laissant apparaître des affleurements rocheux. Cette extraction a également fait disparaître le banc de sable du Roz, au Sud de l'embouchure de l'Ildut.

La coexistence de ces diverses activités en bordure du littoral, par les profondes modifications qu'elles créaient, n'a pas été sans conflit.

Ainsi, l'exploitation des carrières de granite littorales ont été l'objet de plusieurs critiques¹ émises par la population : menace des chemins en bordure du littoral lié aux enlèvements de roches, important recul du trait de côte à la grande carrière du Cléguer (estimé à 1 ha). Les goémoniers regrettent que le goémon d'épave ne trouve plus d'abri pour se déposer, n'étant plus retenu par les rochers dans les anses ; ailleurs leur activité est dérangée

¹ Conseil municipal de Lanildut, 23 mars 1890

par l'encombrement de la grève par les débris de roche provenant de l'exploitation de la carrière de granite.

Concernant l'extraction de sable, les paysans du Roz craignent que les extractions s'étendent jusqu'à leurs parcelles et les menace de submersion, alors que pour les capitaines de gabarres cette grève contient un sable de grande qualité et constitue l'endroit où le chargement peut se faire dans les meilleures conditions. De leur côté les utilisateurs du port font également connaître leur mécontentement relatif à la dégradation du port « où l'échouage des navires pouvaient se faire en tous points et où de nombreux rochers sont aujourd'hui à découvert. L'extraction du sable a creusé le port de manière regrettable ¹ ».

Avec la banalisation de nouveaux matériaux de construction comme le ciment, moins coûteux, et le développement des transports terrestres ces activités de cabotage de granite et de sable disparaissent dans la première moitié du XX^e siècle. Mais de nouvelles activités maritimes vont se développer dans l'Aber Ildut.

d) Naissance de la vocation goémonière

En 1978 la marée noire de l'Amoco Cadiz fait naître la crainte de la disparition du goémon. Les industriels, pour accélérer l'exploitation, commencent alors à accepter le goémon frais. Jusque là, les algues pêchées dans l'archipel de Molène y restaient le temps de sécher, pendant toute la saison. Le fait que la production soit acceptée fraîche marque le début des navettes quotidiennes entre les îles et le continent. Lanildut devient alors le port naturel de débarquement du goémon.

En effet, comme les autres abers, l'embouchure de l'Ildut est un abri naturel idéal pour l'installation d'un port. Il est par ailleurs celui qui est le plus proche des champs d'algues de Molène, mis à part le Conquet mais où le bassin est déjà occupé par les pêcheurs et les navettes pour les îles. De plus, il est le mieux adapté au débarquement : la cale aujourd'hui réservée à l'activité est accessible même aux basses mers de vives eaux, indispensable compte tenu des modalités de l'activité ; le terre-plein est de dimension suffisante pour accueillir l'important trafic généré par les transporteurs, et équipé d'une grue spécifique.

Le port devient rapidement important, de gros volumes sont débarqués ; c'est le début de la « légende du premier port goémonier d'Europe » (P. Arzel).

e) L'activité aujourd'hui : un port de pêche dynamique

Actuellement 18 bateaux et autant de pêcheurs (les goémoniers travaillent généralement seuls) débarquent à Lanildut pour une production de 35 000 t, des effectifs en légère baisse depuis 1996 (jusqu'à 27 goémoniers). Cette évolution du nombre d'embarcations est trompeuse puisque parallèlement la capacité de charge des bateaux s'est sensiblement accrue, les volumes pêchés sont en augmentation constante.

Cette flotte facile à reconnaître porte les stigmates de son activité originale (Cf. photo de bateau de goémonier) : ces bateaux de charge en creux prévus pour contenir de 10 à 60 tonnes d'algues sont équipés d'un bras hydraulique articulé à crochet appeler



¹ Pétition adressée à l'administration, 1879.

Scoubidou destiné à la récolte de *Laminaria digitata* ; depuis peu certains sont également équipés d'un nouvel outils, le peigne, pour ramasser *Laminaria Hyperborea*. Ils peuvent également s'adapter aux arts traînants. Leur longueur est réglementée, limitée à 12m ; l'accroissement de la capacité de charge des unités les plus récentes n'est possible que par leur élargissement.

Les goémoniers partent généralement tôt le matin et rentrent en début d'après-midi ; leurs horaires sont déterminées par la marée, la ressource étant plus accessible à basse mer. Ils fréquentent les champs algaux de l'Archipel de Molène (Cf. **Annexe 3**). Les bateaux débarquent leur pêche un à un sur la cale qui leur est réservée avec une grue à pinces. La matière première est ensuite chargée dans les camions des transporteurs et pesée avant d'être acheminée vers les usines de Lannilis et Landerneau qui en extraient les *Alginates* destinés à diverses utilisations (agroalimentaire, industrie cosmétique...).

f) Déroulement de l'activité pendant l'année et activités complémentaires

La récolte du goémon est une activité saisonnière se déroulant de mi-mai à mi-septembre pour l'espèce traditionnellement exploitée sur nos côtes, *Laminaria Digitata*. Par conséquent les goémoniers pratiquent des activités complémentaires, en particulier la pêche aux coquillages en Rade de Brest (Coquille Saint-Jacques, pétoncles, praires).

Mais depuis trois ans le Plan de relance de la filière « Algues marines » a pour objectif de diversifier la production et d'étendre la saison, par l'exploitation de nouvelles espèces inspiré de l'exemple norvégien : ainsi, depuis peu une autre espèce, *Laminaria Hyperborea*, est également pêchée pendant les mois d'hiver, bien que les conditions météorologiques de cette période de l'année déterminent les sorties. L'exploitation de cette espèce est également freinée par des problèmes techniques liés à la configuration des fonds, caillouteux. Cette production reste donc plutôt marginale, bien que le développement de cette filière ait un fort potentiel en Mer d'Iroise. D'autres programmes expérimentaux pour la diversification de la production sont à l'étude, notamment concernant *Ascophyllum nodosum*, goémon de rive, dans l'objectif de dynamiser la filière.

g) Gestion de la ressource et perspectives d'avenir¹

L'avenir de la profession, comme les autres pêcheries, repose sur une gestion durable de la ressource. Cette gestion doit prendre en compte la vitesse de croissance des espèces pour élaborer les plans de rotation d'exploitation des champs algaux : les zones surexploitées ont en effet un rendement inférieur et sont susceptibles d'être colonisées par des espèces opportunistes (*Sacchoriza polyschides*) sans intérêt pour les industriels et qui limite la croissance des algues utiles. Le problème des prises annexes de galets est également à prendre en compte : l'Ifremer estime la réduction des champs algaux à 0,5 ha par saison par disparition du substrat.

Mais l'avenir de la ressource n'est pas seulement un problème de gestion, le changement climatique global représentant également une menace. En effet, avec l'évolution actuelle du climat la température des eaux océaniques augmente. Les espèces exploitées (*Laminaria digitata* et *Laminaria Hyperborea*) sont déjà au maximum de leurs limites Sud en Mer d'Iroise (espèces plutôt boréales). Les côtes bretonnes seraient donc les premières touchées en cas de modification de leurs aires de répartition. Par ailleurs, la ressource est fluctuante, des variations qui ne sont pas forcément liées à l'intensité de l'exploitation : elles seraient liées à l'Oscillation Nord Atlantique (NAO) et à les fluctuations des coefficients de marée qui influencent la pousse des algues par la modification de paramètres tels que l'importance du brassage et la luminosité. La production des champs peut varier de 60 t./ha à 100 t./ha, sur des périodes estimées à 18 ans (travaux de Pierre Arzel).

¹ Toutes les citations de cette partie sont de P.Arzel, biologiste à l'Ifremer

Malgré les prospections relatives à la diversification de la production, Pierre Arzel semble très peu optimiste quant au développement de l'activité goémonière.

L'augmentation de la taille des bateaux parallèlement à la diminution de leur nombre est défavorable aux petites unités ; le principe d'une seule sortie par jour a pour effet un partage inégal de la ressource et la disparition de certains champs d'algues. Il existe bien des champs inexploités, comme dans les Côtes d'Armor, mais la possibilité de nouvelles implantations de goémoniers paraît très improbable : « *Les goémoniers sont en général mal vu* », notamment par les autres pêcheurs qui les accusent de détruire les écosystèmes nécessaires au maintien de la ressource halieutique, ce qui aurait un impact négatif sur les pêches « *mais ces problèmes sont liés à la surexploitation* ».

Par ailleurs les difficultés de recrutement sont de plus en plus évidentes : « *C'est un métier sûr [du point de vue de la ressource] mais dur [travail physique et dangereux]* ». Les accidents sont fréquents (un bateau coule tous les ans, souvent par excès de charge), les pêcheurs travaillant toujours dans les zones où le brassage est important et près des écueils (là où les algues poussent...) ; les accidents sont plus fréquents quand la ressource est rare.

L'accroissement de la pression « *écologico-politique* » risque également de peser sur l'exploitation dans un futur assez proche. Sur le plan de l'économie mondiale le développement de l'offre des pays émergents (Chine, Chili) représente une menace sérieuse. La Chine sera bientôt capable de satisfaire tous les besoins mondiaux en algines à des prix très bas. Enfin, l'éventualité de la synthétisation des molécules donnerait le coup de grâce à l'activité, la production artificielle étant généralement de meilleure qualité et très bon marché.

Tous ces facteurs sont susceptibles de déstabiliser profondément ou de faire disparaître la tradition goémonière bretonne.

h) Les enjeux du Parc Marin pour l'activité goémonière



La presse locale a récemment souligné la forte opposition à la création du Parc Marin d'Iroise des goémoniers de Lanildut. Quels sont les enjeux réels de cette nouvelle structure pour l'activité ?

Au début des années 2000, les circonstances ont soulevé des interrogations concernant le projet de Parc Marin d'Iroise à Lanildut. Au moment où le projet se précise, la commune est en plein réaménagement de son port avec la construction d'un ponton réservé aux goémoniers, travaux que la municipalité compte amortir à l'aide des recettes de la taxe de débarquement. Le zonage envisagé par le projet de Parc National, aujourd'hui

abandonné, fait douter les professionnels de l'avenir de leur activité et la commune de la pertinence des nouveaux équipements dans ces conditions, qui risquent de déstabiliser les finances communales.

Depuis peu, le projet de création d'un « parc National » a été abandonné au profit d'un « parc naturel », formule moins contraignante (pas de réserve stricte) qui a apaisé un peu les tensions, mais qui semble toujours soulever quelques appréhensions. Selon l'Ifremer, une partie des goémoniers (comme les autres pêcheurs concernés par le périmètre du parc) craignent que la mise en place de ce nouvel outils de gestion soit l'occasion de revenir sur des pratiques qu'ils ont développés et qu'ils savent inadaptées, notamment à propos de leur refus de rotation des champs exploités. Ce principe conseillé par les biologistes a été accepté dès le début de l'exploitation de *Laminaria Hyperborea* sur nos côtes (vers 1995, rotation sur cinq ans), mais il est beaucoup plus difficile à mettre en place concernant les champs de *Laminaria Digitata*, exploités depuis le milieu du XIX^e siècle : les pratiques de pêche, une fois établies, sont difficiles à faire évoluer. Dans le même ordre d'idée, la presse locale relate la crainte de mise en place de quotas inadaptés et de restrictions d'accès à certains secteurs de Molène au

nom de la préservation des phoques. L'inquiétude des professionnels seraient aussi liées à l'éventualité d'un renforcement de l'image de marque de la Mer d'Iroise par le label parc marin, ce qui pourrait la rendre plus attractive, leur faisant craindre un développement incontrôlé du tourisme et pourrait se traduire par un alourdissement de la fréquentation du plan d'eau par les plaisanciers et entraverait leur activité.

Cependant le Comité Local des Pêches de la côte du Nord Finistère, comme les autres CLP, souhaite participer au comité de gestion du Parc. Pour Mr Kerval, responsable de l'activité goémonière au CLP, le projet de Parc marin s'inscrit dans un contexte national, européen et international de promotion du développement durable, une tendance relativement récente, et très largement soutenue par la population.

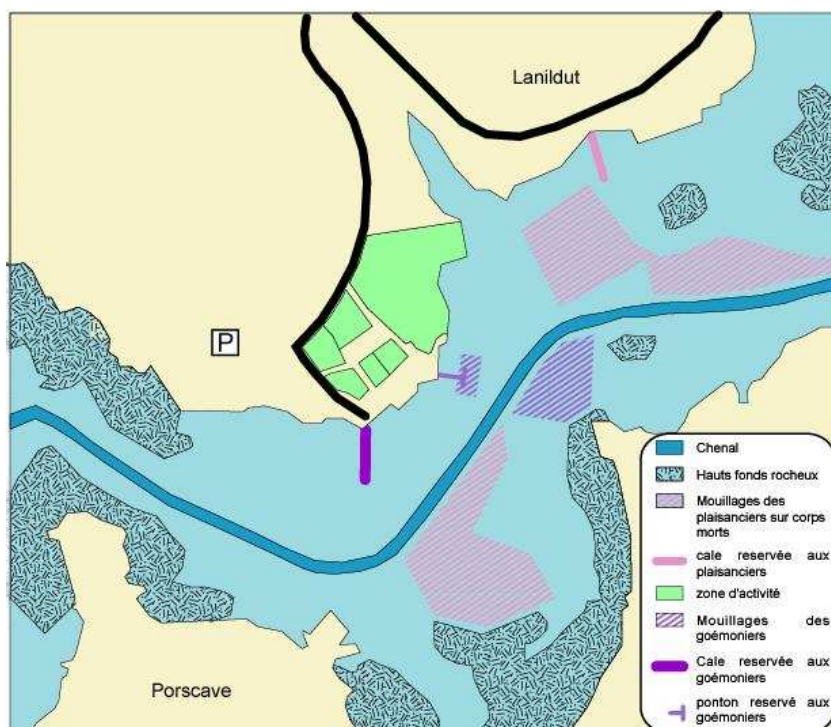
Dans ces circonstances, le refus des professionnels de la pêche d'adhérer au Parc et à d'éventuelles évolutions de leurs pratiques serait en porte-à-faux avec une opinion publique sensibilisée aux questions environnementales, dans un contexte de profonde remise en question de la durabilité des pratiques de pêche actuelles, de la même façon que pour l'agriculture. Cette évolution se répercute sur l'image de la profession de plus en plus mal perçue, accusée d'importantes dégradations des stocks et de l'environnement par des pratiques inadaptées.

Pour le CLP, la participation des pêcheurs, goémoniers entre autres, apparaît donc une opportunité intéressante. Ce serait d'abord un moyen de se réconcilier avec l'opinion publique en jouant la carte de la transparence. « *Les pratiques d'exploitation doivent permettre l'exercice d'une profession reconnue* » (Mr Kerval – op. cit.). C'est pourquoi le CLP souhaite adopter une position constructive. Par ailleurs, cette organisation professionnelle a le sentiment que le projet aboutira, quelque soit la position des pêcheurs. Dans ces conditions, leur coopération au comité de gestion du Parc, leur permettrait de participer aux décisions et orientations relatives à la Mer d'Iroise ce qui représente l'opportunité de défendre leurs intérêts. « *La présence des pêcheurs au comité de gestion [du Parc] est nécessaire* » (Mr. Kerval – op. cit.).

Même si les représentants des professionnels ont accepté l'idée du Parc Marin, le projet soulève des interrogations et incompréhensions ; un conflit par anticipation qui paraît être avant tout lié à un défaut d'information.

Comment s'intègrent les autres activités dans l'espace portuaire ?

i) Organisation du port et difficultés de partage de l'espace



Plusieurs activités se partagent le plan d'eau de l'Aber : les professionnels, c'est-à-dire les goémoniers et les autres pêcheurs (une dizaine, plutôt du côté de Lampaul, et épisodiquement le Penfoul (sablier) et la plaisance qui s'est développée dans l'Aber, comme ailleurs, à partir des années 1970. Elle occupe actuellement la majeure partie du plan d'eau (avec environ 450 mouillages, 300 sur corps morts, 150 forains) ainsi

qu'une partie du terre-plein (stockage des embarcations pendant l'hiver, réparation, ventes) et génère des activités commerciales à terre, les quelques commerces de la zone d'activité.

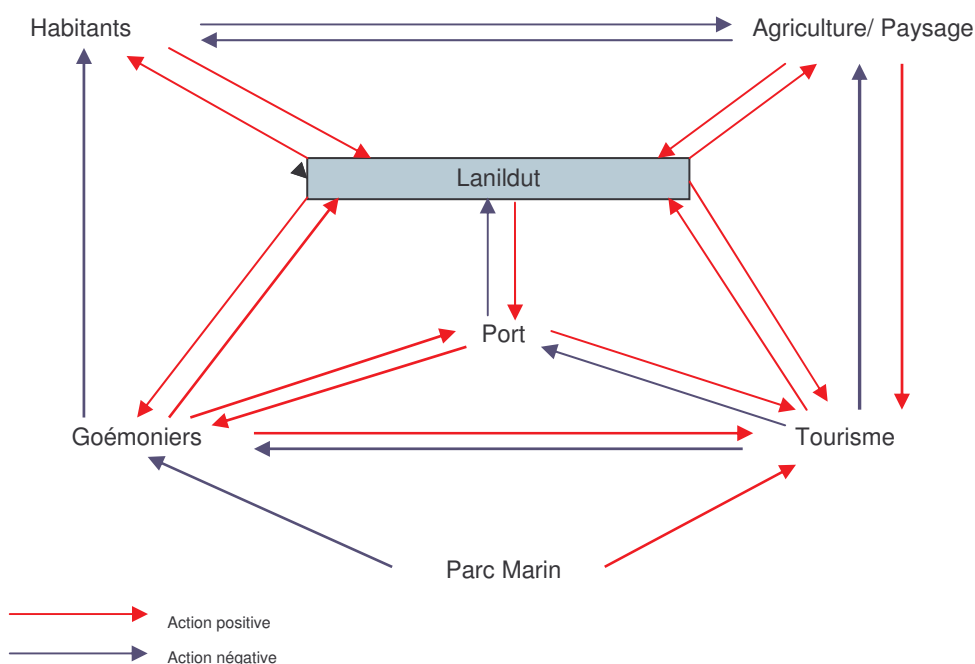
A première vue des espaces sont clairement définis pour les différentes activités, un partage qui à priori ne peut pas générer de conflits. Un ponton construit en 2001 et agrandi en 2006 est réservé aux pêcheurs goémoniers; il est également utilisé par la navette pour les îles l'été, sans tension puisque ces activités estivales ne se déroulent pas au même moment de la journée : la navette effectue deux trajets par jour, matin et soir, tandis que les goémoniers partent très tôt le matin, et reviennent décharger début ou milieu d'après-midi en fonction de la marée.

Cependant les manœuvres de déchargement sur le terre-plein sont gênées par les autres activités du port. Ainsi le stationnement des visiteurs (touristes ou clientèle de la zone commerciale) pose problème, malgré une nette amélioration depuis l'aménagement du parking. Par ailleurs, l'occupation de l'espace par la plaisance à terre est susceptible de gêner les manœuvres de déchargement et des camions de transporteur. La présence de ces activités, nautisme et stationnement, posent des problèmes de sécurité pendant le déchargement. Les goémoniers ont donc de plus en plus de difficultés à trouver leur place: il n'est possible de décharger qu'un seul bateau à la fois, ce qui représente une perte de temps considérable.

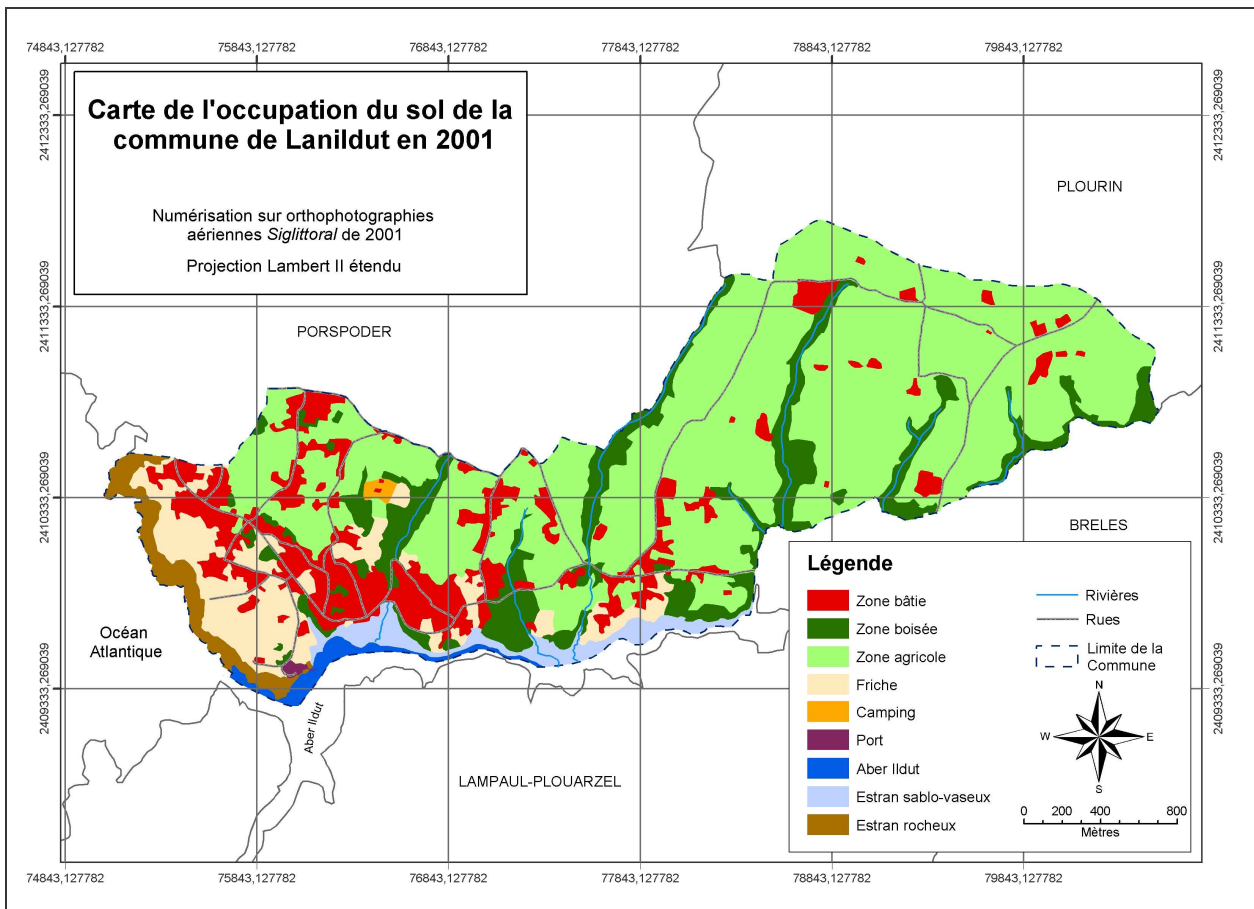
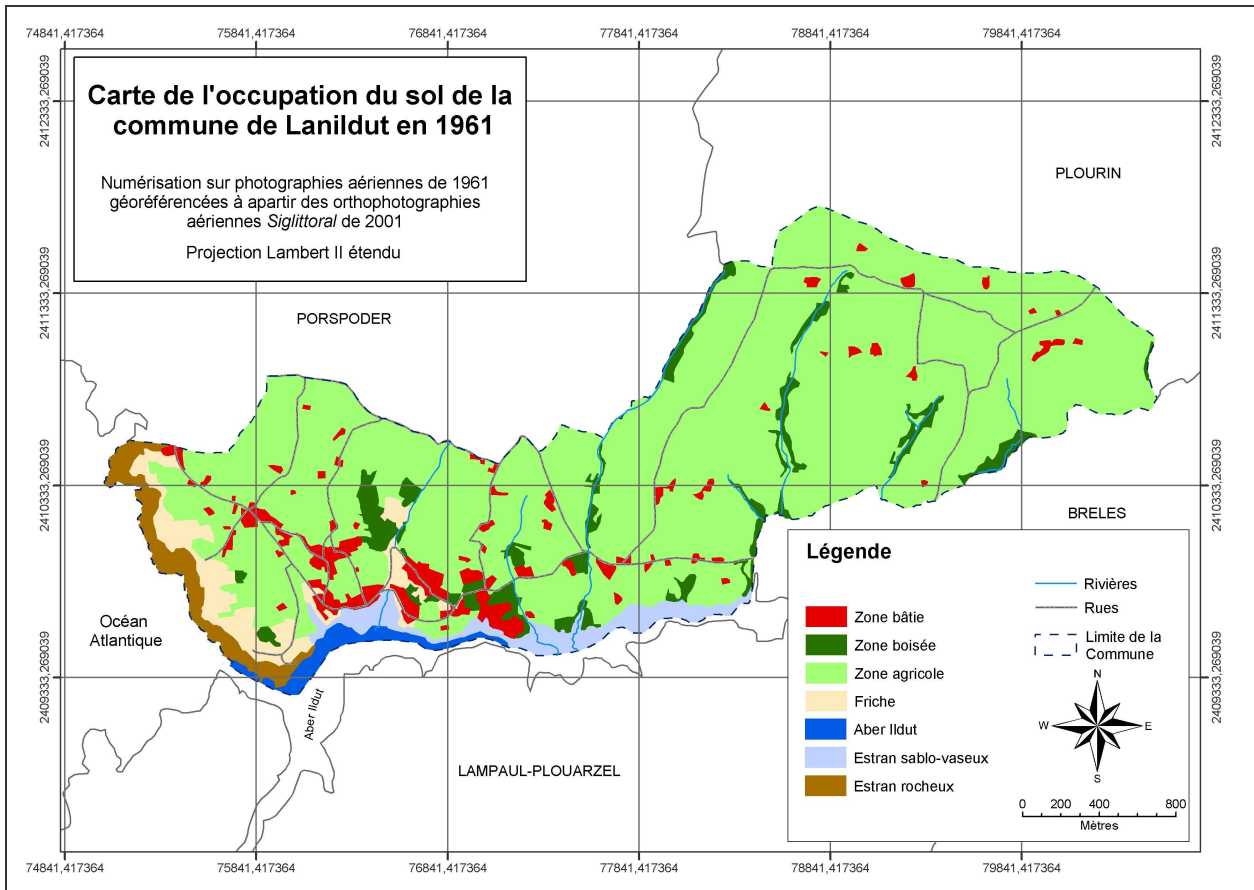
L'occupation du plan d'eau par les plaisanciers entrave également un éventuel développement de l'activité goémonière, une situation regrettée par le CLP. Ainsi, pour Mr Kerval la commune doit absolument préserver l'activité économique du port. Historiquement ce sont ces activités qui ont impliqué les aménagements ; le développement relativement récent de la plaisance, très important, ne doit pas être une entrave aux activités plus traditionnelles. Ce sont celles-ci qui font réellement vivre un port, pas la plaisance qui se concentre essentiellement sur deux mois de l'année. Ce développement massif de la plaisance pose actuellement des problèmes de congestion des eaux portuaires et des terre-pleins, durant la saison du goémon.

La gestion du port passe également par son désenvasement, qui est compromis par l'importante pollution de ses boues par des substances rejetées par le carénage des coques de bateaux et laisse la question du débouché de ces déchets en suspend.

Les relations entre les différents acteurs intervenant sur la commune de Lanildut apparaissent donc complexes. Le schéma simple suivant se propose de les présenter :



B. Un territoire ayant connu de nombreuses mutations



A partir du traitement SIG des photographies aériennes (Cartes de l'occupation des sols et tableau statistique en annexe 4) de Lanildut de 1961 et de 2001, il est possible de définir l'évolution de l'occupation des sols et les mutations spatiales de ces dernières années.

En 1961, la commune était caractérisée par une grande prépondérance de l'espace agricole : près de 80 % du territoire. Seuls une mince bande côtière le long de l'estran rocheux, à l'Ouest, laissée en friches, et quelques fonds de vallons (zones boisées) n'étaient pas mis en culture. Les espaces boisés ne représentent alors que 5 % du territoire.

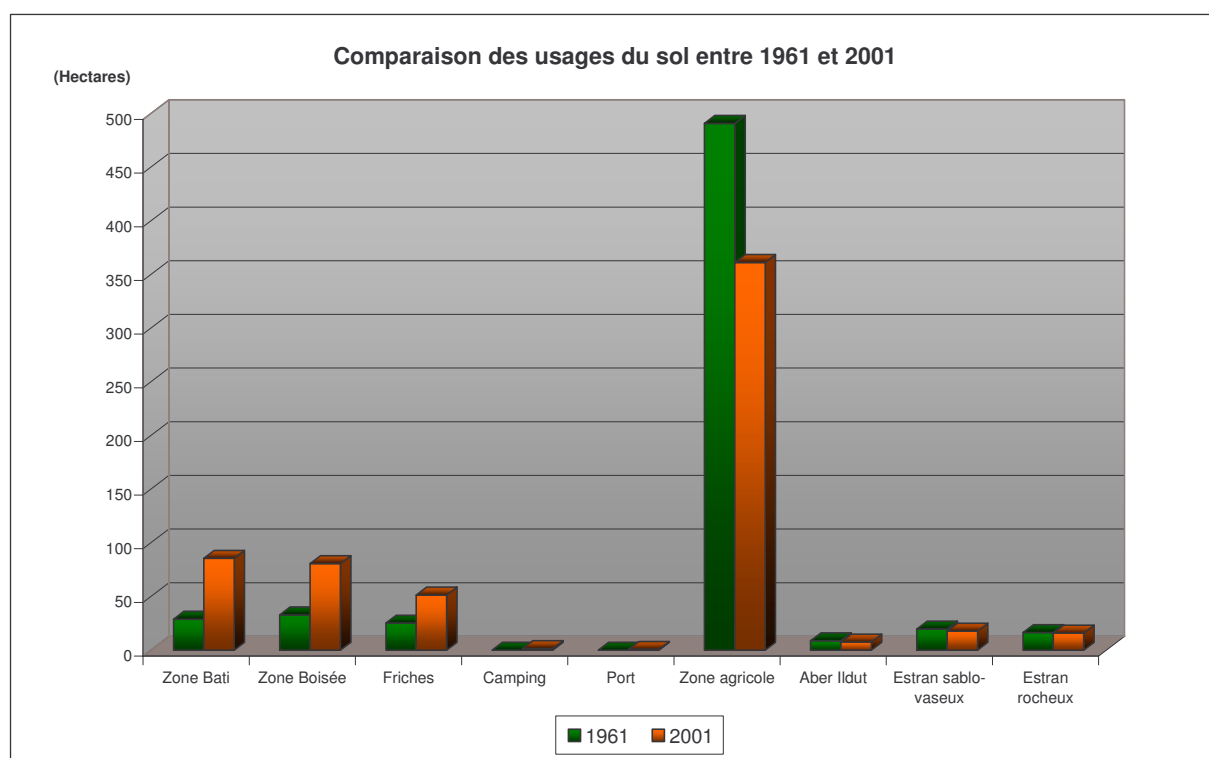
L'habitat se concentrait essentiellement au bord de l'Aber, site primitif du bourg et s'étendait le long des axes de communication vers Porspoder, dans la partie Ouest, et vers Brélès dans la partie Sud-Est. Les points de peuplement de l'espace rural sont limités.

La commune apparaît comme entièrement tournée vers ses activités terrestres, et n'avait apparemment aucune infrastructure portuaire.

La carte de 2001 montre une commune qui est restée caractérisée par la prépondérance de l'agriculture en terme d'occupation des sols, mais la surface cultivée a fortement diminuée (Cf. Graphique de comparaison de l'occupation des sols), passant de près de 500 ha à 350 ha, soit un peu moins de 60 % du territoire communal.

Cette réduction s'est faite au profit des zones bâties, passant de moins de 5 % du territoire à près de 15 %. Elles se sont principalement étendues en continuité avec le bourg le long de la route de Brélès, près de la côte. Les hameaux distribués de façon diffuse sur le territoire se sont multipliés.

Les changements des pratiques agricoles ont favorisé l'abandon des terres les plus difficiles à exploiter. Les vallons, compte tenu de leurs pentes marquées ont été délaissés et apparaissent aujourd'hui en zone boisée. L'extension de la bande côtière laissée en friche correspond aux acquisitions du Conseil Général.



La commune s'est ouverte sur la mer par la création d'une nouvelle zone d'activité située sur le port et la création d'infrastructures portuaires, au sud-ouest de la commune à l'embouchure de l'Aber. On assiste également à la forte représentation des bateaux de plaisance dans l'Aber, complètement absents en 1961. De plus un camping a été créé non loin des côtes ouest de la commune.

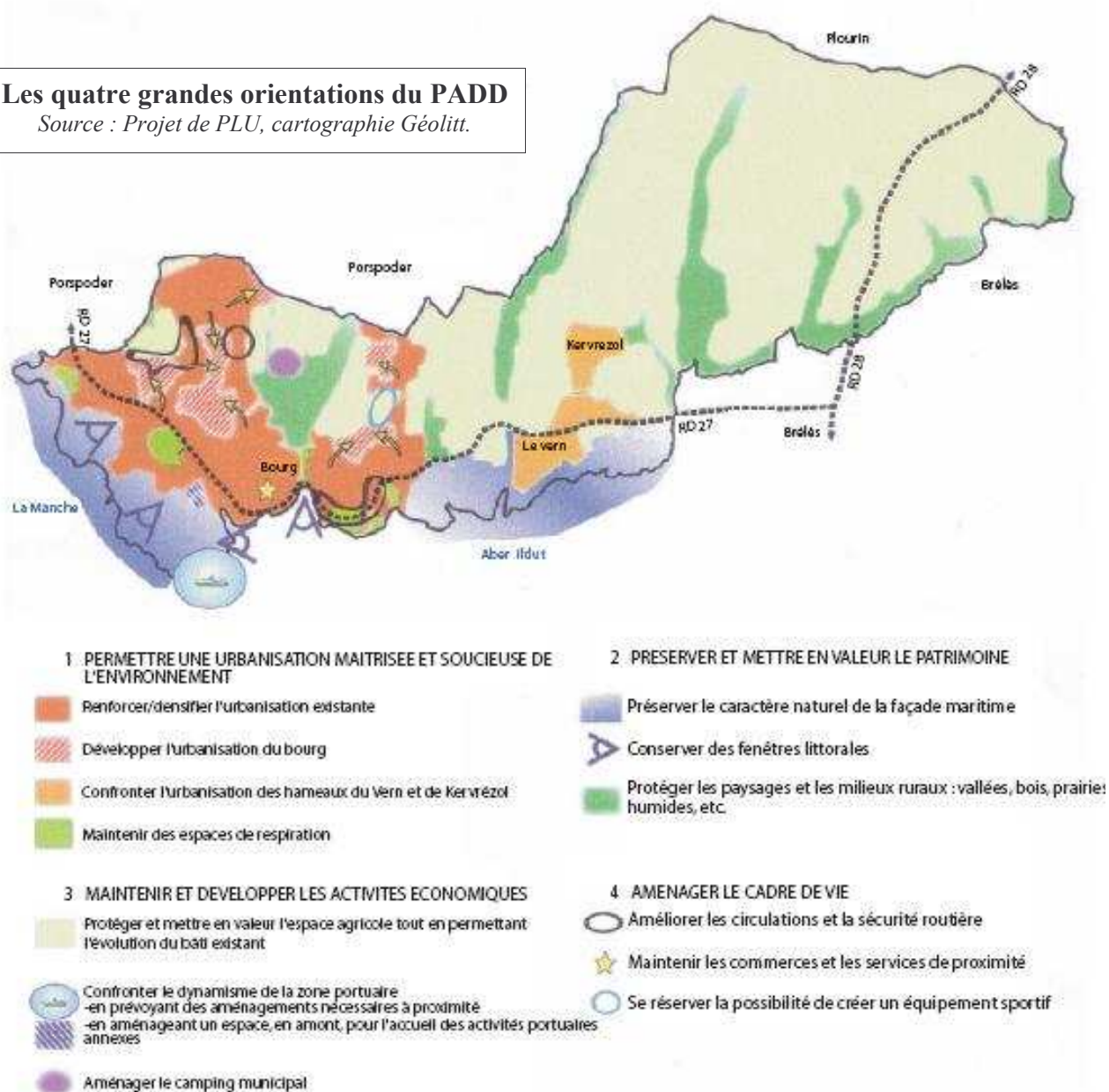
Cette analyse diachronique de l'occupation des sols met donc en évidence une dynamique d'urbanisation rapide des espaces proches du rivage parallèlement à la déprise agricole favorisant le boisement des vallons et à la multiplication des acteurs (pêcheurs, plaisanciers, population).

C. Perspectives d'évolution

Le POS¹ (datant de 1996) est en cours de révision ; le nouvel outil de planification, le PLU², est prévu pour juillet 2007. Les grandes orientations du document provisoire (Cf. **Carte de synthèse des grandes orientations du PADD**) permettent de cerner les priorités définies par la municipalité et d'esquisser les perspectives d'avenir.

Les quatre grandes orientations du PADD

Source : Projet de PLU, cartographie Géolitt.



¹ Plan d'Occupation des Sols

² Plan Local d'Urbanisme

1. Perspectives démographiques et planification de l'urbanisation

Lanildut se fixe pour objectif d'atteindre 1000 habitants en 2015. Pour y parvenir, le PLU prévoit une extension des zones urbanisables de 20 ha. Cette urbanisation à venir est prévue au niveau des lieux-dits du Glizit, de Mezancou, de Kergaradoc et de Kermergant, terres qui ne sont plus exploitées par les agriculteurs, en continuité avec l'urbanisation existante ; l'idée est de concentrer l'habitat en comblant les espaces encore disponibles du bourg ou en continuité avec celui-ci, en accord avec les directives de la loi littoral. Cette extension des espaces urbanisables est bien sûr destinée à accueillir les nouveaux occupants, mais également à stabiliser les prix du foncier ; la mairie envisage même d'acheter certain de ces terrains pour les revendre à des prix en-dessous de ceux du marché du foncier pour attirer de nouveaux ménages. Par ailleurs, la densification de l'habitat dans le bourg est souhaitée.

Les hameaux du Vern et de Kervrezol constituent un cas particulier : apparemment isolés du bourg, le projet de PLU les définit pourtant en tant que zone urbanisable. Cette apparente contradiction avec le principe de continuité avec le bâti existant s'explique par le caractère ancien de ce point de peuplement, auparavant petit quartier commerçant.

La question du camping en termes d'aménagement est elle aussi paradoxale. L'initiative municipale de sa création il y a 20 ans a été motivée par la perspective de résorption de l'important caravanage présent sur tout le littoral Ouest. Accompagné d'un arrêté interdisant le stationnement permanent de ces habitations mobiles, il a été placé dans les terres, en retrait du littoral. Maintenant que la mairie souhaite y installer des logements en dur, son classement en zone U d'habitat léger s'impose, mais les pouvoirs publics s'interrogent sur la légalité de cette nouvelle définition compte tenu de son isolement par rapport au bourg. Si la DDE applique strictement cette logique la loi littoral aurait, en ramenant le camping près des zones bâties (donc de la côte) l'effet inverse de celui pour laquelle elle a été créée, c'est-à-dire préserver les espaces littoraux des pressions dont ils sont l'objet. « *C'est l'effet pervers de la loi littoral* »¹

Les perspectives d'aménagement de Lanildut, tendent à montrer la complexité et les limites de l'application loi littoral dans les communes possédant, et c'est souvent le cas, un bourg ancien à proximité du rivage.

La municipalité explique cette volonté de croissance démographique par un motif d'ordre financier dans l'objectif d'améliorer la qualité du cadre de vie des habitants. Ainsi, compte tenu de la quasi-absence d'entreprises sur le territoire communal, c'est la taxe d'habitation qui représente l'essentiel du revenu de Lanildut. Pour accroître ses revenus la municipalité a deux options : augmenter la taxe d'habitation, une mesure qui serait impopulaire et contreproductive (répulsif pour d'éventuels nouveaux habitants), ou faire en sorte d'accueillir une population plus nombreuse.

2. Amélioration du cadre de vie des habitants

Cette orientation consiste essentiellement à maintenir les activités associatives déjà existantes et à développer des services de proximité à Lanildut, condition essentielle pour que la commune garde un certain dynamisme et assure une qualité de vie à ses habitants. Mais ces services comme les superettes, ont du mal à se maintenir, une tendance qui est commune à de nombreux espaces ruraux.

La réalisation de cet objectif est donc très liée à la croissance démographique. C'est à la fois la condition nécessaire pour attirer de nouveaux ménages, et réciproquement,

¹ Mr Bars, Maire de Lanildut. 10/2006

l'augmentation démographique permettrait aux initiatives privées de vivre de cette activité commerçantes ou autoriserait une initiative publique, financée par les recettes de la taxe foncière.

3. Développement des activités économiques

Ce volet définit les priorités de développement économique de Lanildut : maintenir l'activité agricole, soutenir le développement de la zone d'activité du port en partenariat avec la CCPI, encourager les activités de tourisme et de loisirs.

Cependant peu de moyens sont disponibles pour développer ces orientations. Le seul projet concret est la diversification de l'offre d'hébergement du camping par la mise à disposition de mobile-homes.

Un projet d'hébergement touristique dans des arbres à Kergaradoc d'initiative privée est également en pourparler mais il se heurte à la réglementation relative au site classé des mégalithes de Porspoder, étant situé dans le périmètre des 500 m.

4. Préservation et mise en valeur du patrimoine communal

Ce chapitre est relatif à la valorisation du patrimoine naturel et architectural, ce dernier point sera exposé en troisième partie

Ainsi, la question de l'identité communale sera définie à partir du patrimoine et placée dans la perspective d'une valorisation touristique.

III. Perspectives de valorisation du patrimoine

Nous nous attacherons ici à traiter les points constituant le patrimoine culturel du territoire et sa mise en valeur dans la perspective touristique.

A. Quel patrimoine pour quelle identité ?

1. Le patrimoine religieux et rural

Le nom de « Lanildut » trouverait son origine dans le breton « lann » signifiant l'ermitage et « Ildut », un saint gallois du V^{ème} siècle. Ce dernier, l'un des trois grands du monde celtique et considéré comme un des chevaliers gardant le Saint Graal, aurait débarqué en Armorique au havre de « laber-Ildut ». C'est ainsi qu'il donna son nom au lieu que nous connaissons aujourd'hui. La grande densité de constructions sacrées témoigne de l'importance passée du fait religieux, une caractéristique courante en Basse-Bretagne.

On notera en premier lieu l'église Saint-Ildut reconstruite en 1786, sur l'oratoire du saint comme le veut la légende. Ce dernier aurait eu quelques illustres disciples dont saint Gildas. Sa statue est actuellement dans la chapelle qui porte son nom. Derrière la chapelle, se trouve une fontaine surmontée d'une croix, typique du patrimoine catholique breton. Lanildut compte également treize calvaires.



Chapelle St Gildas
Photographie du Cercle d'histoire Local



Fontaine St Gildas
Photographie Marinette Gustin

De nombreux éléments du petit patrimoine local ont été étudiés à partir de la toponymie du cadastre de 1844 par Jean Lescop (1991). On retrouvait alors sur Lanildut tumulus, manoirs, deux moulins à vent...



Moulin à marée du Roudouz
Photographie Marinette Gustin

Mais ces témoignages du passé ont disparu du territoire. On peut cependant encore croiser la route de l'un des quatre moulins à eau de la commune.

2. Une identité maritime liée aux activités du port ?

Le port de Lanildut a vu se succéder diverses activités au cours de son histoire qui ont généré un trafic important et marqué durablement le territoire communal. Dans quelle mesure ces activités passées peuvent constituer un patrimoine maritime ?

a) Patrimoine lié à la navigation

Les fonctions anciennes d'aide à la navigation et de contrôle du trafic ont laissé quelques traces : l'ancienne maison de douaniers le long du sentier côtier et le feu, aujourd'hui peint en blanc et servant d'amer le jour. A la nuit tombée il se transforme en phare à secteurs, le rouge indiquant les écueils, et le blanc la passe de l'estuaire.



b) Les maisons anglaises :

Bien que la section dite de *Laber Ildut* où se trouve le port ne fût rattaché au territoire communal qu'en 1869, une importante population de marins investit Lanildut au XVII^e et au XVIII^e siècle, période de prospérité des activités de cabotage de marchandises avec les ports du littoral atlantique. Ces capitaines-marchand (ou maîtres de barque) sont à l'origine de la construction d'un genre particulier d'habitat appelé « maisons anglaises » dans le quartier du Rumorvan (à proximité du bourg) et aux hameaux de Kerdrévor, Poulloupry, et de Mezancou.

Ces habitations se remarquent d'abord par leur allure imposante, en raison de leur



volume, étant toutes hautes d'un étage franc surmonté d'un grenier et parfois complétées d'une aile en retour. La perception de construction massive est aussi liée aux matériaux utilisés, moellons de granite de Laber de grande dimension. Par les hauts murs dont elles sont entourées, que ce soit ceux de la multitude de dépendances resserrées autour de l'habitation ou les murs de clôture des propriétés, elles dégagent également un sentiment de compacité. Tous

ces éléments participent au sentiment « *de cloisonnement méticuleux de l'espace autour de la maison anglaise*¹ »

Comme les autres maisons rurales de la région ce sont des maisons en pierres extraites du voisinage immédiat du chantier (les carrières de granite de Laber, du Tromeur et du Cléguer). Mais l'utilisation systématique du granite de Laber est caractéristique des maisons de maître de barque. Matériau de construction traditionnel de Basse-Bretagne la pierre est ici utilisée à des fins architecturales inattendues : des dalles de granite sont disposées en saillie dans la maçonnerie des pignons de façon à pouvoir supporter le plancher, un appui ordinairement fait en bois. Les palâtres doublant les linteaux des ouvertures, les escaliers et leur palier intermédiaire sont également en granite. Les pierres de taille sont aussi systématiquement utilisées pour les chaînages d'angle, les souches de cheminée et leurs couronnements. Par ailleurs, elles sont pourvues de toits en ardoises à double versant à pente marquée depuis leur origine, une pratique assez exceptionnelle à cette époque.

Ces vastes propriétés, par leurs particularités, sont l'expression de la prospérité des capitaines marchands et négociants, plusieurs caractéristiques témoignant de l'aisance de cette catégorie socioprofessionnelle : l'existence de l'étage est inhabituelle pour les habitations de l'époque qui ne disposaient généralement que d'un rez-de-chaussée habitable. La grande concentration de dépendances autour du logis (écuries pour chevaux de selle, soues à cochons, crèches pour quelques vaches, maison à four et cellier à usage d'entrepôts) participe aussi à souligner la réussite de leurs occupants ; tous ces bâtiments sont édifiés en pierre de taille provenant des carrières locales. Par ailleurs, les nombreuses cheminées avaient probablement une fonction plus sociale que pratique compte tenu de la faible disponibilité du bois dans cette région où les bouses de vache séchées au soleil constituaient le combustible ordinaire. Plusieurs sont surmontées de couronnements en demi-lune particulières aux alentours de Lanildut et Porspoder. Ces cheminées dites anglaises seraient la marque de la classe sociale des négociants, affichant ainsi leur statut. De plus ces propriétés sont agrémentées de jardins plantés (préoccupation paysagère) et entièrement closes par de hauts murs, eux aussi surmontés de couronnements en demi-lune, à la manière des manoirs.

Ces maisons originales constituent un patrimoine d'une grande qualité architecturale. Elles peuvent être considérées comme un réel patrimoine maritime au sens où elles ont été édifiées à l'initiative des maîtres de barque, et par conséquent marquées par les standards esthétiques de cette catégorie socioprofessionnelle particulière, qui a occupé Lanildut durant une période relativement courte.

c) L'exploitation et le cabotage du granite de Laber :



Le granite de Laber, produit d'exportation.
Ici embarquement du socle de l'obélisque de Luxor en 1835 à partir de l'Anse Styvel
Peinture anonyme, Cercle d'histoire local

Après les activités commerciales de denrées diverses du port, Lanildut s'est tournée vers les ressources de son sous-sol, entièrement composé de granite porphyroïde rose appelé granite de Laber. Les affleurements de cette roche sur la commune sont découpés par un système de diaclases régulières et largement espacées qui isolent des blocs de grande dimension, une fissuration naturelle qui a facilité le débitage de monolithes sans aucun défaut. A la possibilité d'extraire de grands blocs, d'autres facteurs ont été favorables à l'exploitation : Il se distingue en effet par sa qualité esthétique, par l'abondance de ses gros feldspaths roses (orthose) et par la prise d'un

¹ J-F SIMON, les maisons anglaises du littoral léonard in. Bretagne : Art, négoce et société de l'antiquité à nos jours, 1996.

beau poli. A ces qualités s'est ajoutée la facilité de transport à une époque où celui-ci se faisait avant tout par voie d'eau grâce à la situation des affleurements littoraux.

D'abord destinée à un usage exclusivement local au XVII^e siècle, l'exploitation des carrières de granite de Laber s'est intensifiée avec les grands travaux portuaires et militaires de Brest au XVIII^e siècle. Mais l'extraction se fait encore essentiellement dans les terres et nécessite une coopération entre gabarriers et paysans, qui n'est pas optimale. C'est seulement à partir du XIX^e siècle que les affleurements littoraux sont mis en exploitation, une extraction qui génère un important trafic et favorise le développement des ports locaux. Le granite de Laber devient produit d'exportation, notamment vers quelques destinations prestigieuses demandant des volumes importants : quais de Londres, socle de l'Obélisque de Luxor à Paris (Cf. **photo embarquement du socle**). La commune vit alors au rythme de l'exploitation et attire une main-d'œuvre importante.



Mais cette exploitation, même si elle a généré un cabotage important, ne peut pas être réellement considérée comme un facteur participant à l'identité maritime de Lanildut ; la population locale n'embarquait pas mais travaillait essentiellement en tant que tailleurs de pierres. Cependant cette intense activité extractive a durablement marqué le paysage côtier (Cf. **Carte de localisation des carrières**).

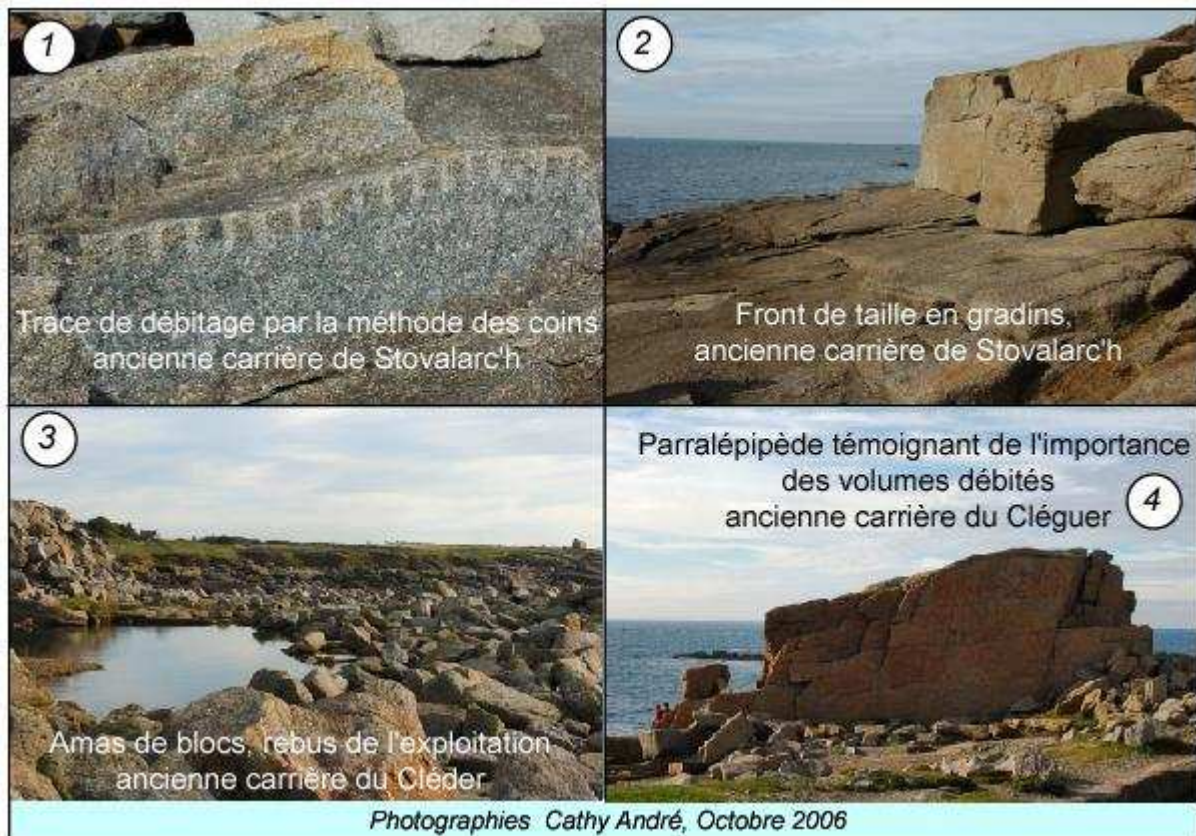
Les carrières de granite, aujourd'hui abandonnées restent discernables sur le littoral où les anciens sites d'exploitation s'échelonnent sur près de 2 km de l'embouchure de l'aber Ildut au Cléguer.

Localement (près de la maison de douanier), l'avancement de l'extraction du granite a entraîné la formation d'un platier artificiel (Cf. **photographie n°1**,

page suivante). Dans la falaise les gradins marquent les étapes successives de l'abattage.

L'importante carrière du Cléguer (« kleguer » en breton signifie masse rocheuse) s'annonce par un imposant parallélépipède granitique épargné par l'arrêt des exploitations (Cf. **photographie n°4**). Le paysage primitif a été complètement transformé. Les extractions avaient lieu à la fois sur l'estran (ce qui a participé au recul du trait de côte : la partie interne de la carrière est envahie à marée haute et en partie ensablée) et au-dessus. Aux alentours l'amoncellement de gros blocs anguleux, rebuts de l'exploitation, témoigne de l'exigence de qualité (Cf. **photographie n°2**). Vers le Sud se succèdent la carrière de Stolvarc'h et d'autres petits sites d'extraction.

Des traces des techniques d'exploitation sont encore visibles un peu partout (Cf. **photographie n°3**): des successions de trous régulièrement espacés d'environ 10-15 cm implantés selon une direction rectiligne judicieusement choisie en fonction de l'orientation de la fracturation de la roche permettaient le débitage du granite par la méthode des coins, pour l'obtention de pierres de taille.



3. Une identité maritime liée à la tradition goémonière ?



La commune valorise beaucoup son identité goémonière, activité originale de son port, par le biais d'une signalisation explicite (trois panneaux « 1^{er} port goémonier d'Europe » semblables à celui de la photographie ci-contre), de l'animation de la « Maison de l'algue » petite exposition sur l'histoire et les modalités actuelles de l'activité, et le Forum de l'Algue animés par l'association communale « Aber Ildut loisirs et culture ».

Est-ce juste un faire-valoir touristique où une composante importante de l'identité communale ?

Une certaine activité autour du goémon a existé à Lanildut, commune du Sud de la côte des Abers, le pays du goémon par excellence. Sur toute cette côte, dès l'époque de Colbert les algues sont utilisées à diverses fins : combustible, fourrage, amendement des terres et récolte du Pioka (*Chondrus crispus* et *Mastocarpus stellatus*).

A cette époque deux types de « goémoniers » sont à distinguer : les véritables pêcheurs, propriétaires d'un bateau (gabarres) pour accéder au goémon de fond et qui pouvaient éventuellement avoir comme complément de revenu quelques activités pastorales, et les agriculteurs qui ramassaient le goémon échoué pour divers usages « domestiques » et comme complément de revenu.

A Lanildut seule cette catégorie des agriculteurs-goémonier a existée : l'utilisation passée du goémon d'épave est attestée par la présence de huit fours et la configuration des parcelles littorales, étirées vers la côte pour permettre un accès direct de chaque propriétaire au bord de mer, en particulier celles qui sont situées en fond d'anse, lieu d'échouage du goémon d'épave lors des tempêtes. Une certaine activité goémonière a donc réellement existée à Lanildut mais qui ne peut être assimilée à une tradition maritime puisqu'elle prenait place sur la côte, exercée par une population paysanne et destinée à des usages terrestres au sein des exploitations agricoles (amendement des terres, fourrage). Les marins goémoniers qui fréquentaient les champs algaux de la côte autour d'Argenton et de l'Archipel de Molène (où ils passaient toute la saison) débarquaient leur pêche à Plouguerneau, destinée à l'industrie du verre jusqu'aux années 1960 (avant la synthétisation de la soude) puis à l'industrie agro-alimentaire pour l'extraction des alginates. C'est donc sur cette commune que se concentrait la population de marins goémoniers, en plus des pratiques d'exploitation terrestres des paysans.

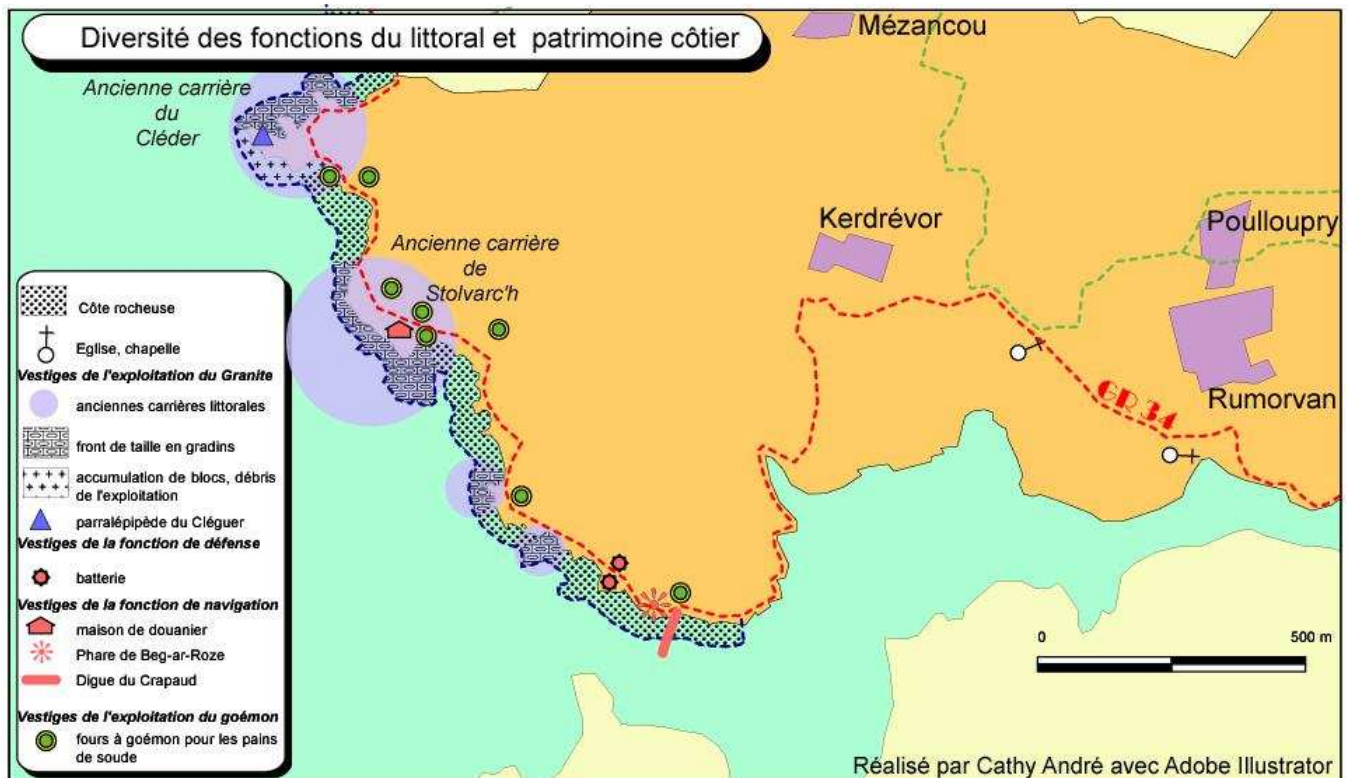
Ainsi, l'activité goémonière terrestre était le fait de Lanildut comme de toute la côte des Abers, tandis que l'exploitation maritime des algues était basée à Plouguerneau où les marins vivaient et débarquaient le goémon. Cette particularité fait de ce port la capitale historique de la tradition goémonière du Pays des Abers.

C'est seulement à partir de 1978 que Lanildut développe une activité goémonière maritime et devient le premier port de débarquement du goémon (Cf. II.A.2.d). Là, deux points de vue s'opposent quant au bien fondé de la valorisation de cette tradition à Lanildut. L'un définit cette exploitation de l'image du goémon comme une appropriation exagérée : *« C'est la naissance du mythe du 1^{er} port goémonier d'Europe. Ils ont créé le Forum et la Maison de l'Algue pour rentrer dans leur nouveau rôle et justifier le nouveau statut de capitale économique de l'Algue mais la capitale historique est incontestablement Plouguerneau. »* (Pierre Arzel). L'autre point de vue fait valoir que cette valorisation est celle de l'activité telle qu'elle est exercée actuellement : ceci a un intérêt culturel et ne correspond pas seulement à une mise en scène folklorique de pratiques anciennes, tout en reconnaissant avoir conscience de l'enjeu économique de valorisation de l'activité originale du port, susceptible de répondre à une forte demande touristique (tradition goémonière à la mode).

L'activité goémonière peut-elle justifier une identité maritime ? Du point de vue de la tradition non, puisque l'exploitation des algues en temps qu'activité maritime n'est pas le patrimoine de Lanildut, au sens d'un héritage reçu par la collectivité, mais celui de Plouguerneau. Elle correspond à une coutume littorale. Cependant, du point de vue de l'identité (ce qui fait la particularité d'un individu ou d'un groupe) Lanildut est effectivement le théâtre d'une activité maritime originale, qui est l'objet d'une volonté de patrimonialisation (fait de donner un caractère patrimonial).

La tradition maritime semble donc contestable : mis à part l'époque des capitaines marchands, la population de Lanildut a été avant tout tournée vers des activités terrestres. Cependant la multitude de vestiges témoigne de l'importance et de la diversité des activités côtières, ce qui confère à la commune un fort caractère littoral.

L'activité goémonière, récente est l'objet d'un processus de patrimonialisation, qui semble surtout motivé par la perspective de développement touristique.



B. Valorisation du patrimoine communal

1. Actions engagées

a) Patrimoine architectural

Lanildut détient le label « commune du patrimoine rural et maritime ». Celui-ci est garant de l'attrait touristique architectural de la commune, mais il impose en retour le maintien du bâti traditionnel. Toute rénovation doit tenir compte des matériaux originaux utilisés. Plusieurs maisons sont classées au patrimoine de la commune : dans les quartiers de Rumorvan, Glizit, Mézancou.



Les propriétaires perçoivent une aide pour une rénovation de leurs habitations conforme à leur caractère originel. Cependant, les contraintes de construction ne correspondent pas toujours aux attentes des propriétaires et sont souvent plus onéreuses : certains préfèrent renoncer à l'aide. La municipalité ne peut guère s'y opposer, sauf s'il y a une modification irréversible d'une partie du bâtiment (nouvelles ouvertures, agrandissements...).

Pour conserver son label, Lanildut doit faire en sorte de conserver son patrimoine conformément à l'esthétique traditionnelle.

b) Activité goémonière

L'activité goémonière traditionnelle suscite un attrait touristique depuis les années quatre-vingt. C'est dans ce contexte qu'en 1985 l'écomusée des goémoniers et de l'algue voit le jour à Plouguerneau, capitale historique de l'algue du Pays des Abers.



Maison de l'Algue, sur le port
Photographie Marinette Gustin

Parallèlement, le déchargement sur le port de Lanildut est devenu une attraction appréciée des visiteurs de la commune. Consciente de ce nouveau potentiel touristique, Lanildut a également joué la carte de la valorisation de cette activité. Ainsi, l'association *Aber-Ildut Loisirs et Culture* a mis à jour les huit fours à goémon de la côte lanildutienne (Cf. Carte **Diversité des fonctions du littoral et patrimoine côtier**) et organise des randonnées sur le thème du goémon.

Pour répondre à la demande des visiteurs d'un jour, la Maison de l'algue est aménagée dans un des hangars vacants du port et présente succinctement l'activité goémonière « ancestrale » de Lanildut et de la côte

léonarde. Des animations telles que démonstrations de transformation chimique des algues, séances d'identification des algues alimentaires sur la grève et ateliers pédagogiques autour du scoubidou sont organisées. Cette maison créée en 2000, en partenariat avec la mairie, profitera du soutien financier du conseil général.



Exposition de la Maison de l'Algue
Photographie Marion Hoffmann

Le forum de l'algue organisé tous les quatrièmes dimanches de Juillet depuis onze ans propose démonstration de coupe et de brûlage du goémon, repas aux algues (cf. programme en annexe 5).

Mais l'exposition reste très succincte et la renommée de la maison de l'algue ne dépasse pas les limites communales...

2. Perspectives d'avenir

Les tentatives de mise en valeur du patrimoine de Lanildut en sont à leurs balbutiements. Certaines actions mériteraient d'être recadrées, et d'autres d'être revalorisées.

a) *Le goémon*

L'exposition et les activités proposées par la maison de l'algue sont soumises à la concurrence directe de l'écomusée des goémoniers de Plouguerneau. Il serait alors intéressant de revoir le concept de la maison de l'algue afin de ne plus se trouver en compétition mais jouer plutôt la carte de la complémentarité !

Plouguerneau est le pays des anciens goémoniers, et Lanildut celui des nouveaux ! Une exposition sur les nouvelles techniques de ramassage du goémon, et les utilisations actuelles serait plus judicieuse et plus conforme à la réalité actuelle de Lanildut.

Recentrer l'exposition sur activité actuelle serait l'occasion de la mise en place d'un partenariat entre Lanildut et Plouguerneau et permettrait la création d'une certaine complémentarité et d'établir un partenariat avec le Pays touristique des Abers.

Ce partenariat bénéficierait aux deux communes et le goémon n'apparaîtrait plus aux yeux des estivants comme une façade touristique que chaque commune voudrait s'approprier, mais comme une unité qui fait la richesse du patrimoine de la côte des abers !

b) Valorisation paysagère



Friches littorales
Photographie Marinette Gustin

La commune de Lanildut présente deux paysages littoraux bien différents et ayant chacun leur caractère. Le paysage d'aber est conforme à ce que l'on peut en attendre avec ses rives abritées boisées.

En contraste, sur le front de mer, les anciennes parcelles cultivées ont actuellement laissé place à une friche littorale que le pâturage tente de restreindre. Mais cette solution ne semble pas être totalement efficace dans la mesure où fougères et ronces se multiplient. Le paysage de lande tel qu'on le connaît ailleurs est

quasiment absent. Seuls quelques plants d'ajoncs et de prunelliers parsèment les « champs » de fougères.

Une revalorisation de ce paysage typique soumis aux embruns réhabiliterait l'image littorale que les promeneurs ont de cette portion de sentier des douaniers. Pour ce faire, il faudrait permettre à la lande de se développer, voir accélérer sa reconquête à l'aide de plantations d'Ajonc (*Ulex europaeus* et *Ulex gallii*) et de Bruyère cendrée (*Erica cinerea*).

Pour cela, il faudra envisager une fauche pouvant être mécanique, le terrain étant relativement plat. Cette fauche devra avoir lieu avant la fructification des Fougères. Il sera donc préférable d'opérer en début de printemps lorsque le développement est réduit aux crosses. Mais Ajonc et Bruyère ne supportant pas un sol riche, le produit de fauche devra être exporté afin de leur permettre un développement optimal !

- Ajoncs : il est possible de récolter les graines des plants déjà présents sur le site en automne. Ces graines seront semées au printemps. Il est également possible de procéder à un bouturage des plants. Ces plantations auront lieu quant à elles en été. On privilégiera les semis afin de ne pas compromettre la survie des quelques plants existants.

- Bruyère : Les semis de bruyère auront également lieu au printemps à partir de graines récoltées sur d'autres sites telles les landes de Plouarzel.

Les plantations devant être effectuées à la même époque, on peut envisager de semer un panache de graine au printemps pour permettre un développement plus naturel de la lande, avec une répartition soumise à la compétition.

Ces plantations n'interféreront pas avec les objectifs de fenêtres littorales du PADD. La végétation restera basse du fait des vents importants, mais permettra de dissimuler une partie de l'habitat en bord de mer et de redonner un caractère à cette portion de côte. Le pâturage pourra être conservé pour l'entretien de certaines parcelles.

Il ne s'agit pas ici de bouleverser les pratiques et le paysage de la côte de Lanildut, mais de retrouver une ambiance plus « naturelle ». La présence d'Ajoncs proposera simplement un cheminement plus canalisé, tout en mettant en valeur les éléments du patrimoine présents sur le tracé.

c) Patrimoine communal

Actuellement, un projet mené par l'association « Lambaol » de Lampaul-Plouarzel et concernant les quatre communes riveraines de l'Aber-Ildut, consisterait à créer un parcours historique le long de ses rives. Le sentier serait jalonné de panneaux de couleurs selon les

thèmes. Lanildut présenterait des panneaux marron retraçant l'exploitation de la filière algue (Télégramme, 30/09/06 « Au fil de l'Aber Ildut »).

Il serait possible de lier à cette initiative un sentier proposant la découverte des différents éléments du petit patrimoine de Lanildut. Il pourrait être accompagné d'un prospectus présentant succinctement les différents éléments (Phare, Fours à goémon, Maison des douaniers, Chapelle St- Gildas, le Rumorvan, Eglise St Ildult et moulin du Roudouz) de façon attractive et ludique. Ce sentier serait l'occasion de proposer la découverte de la commune sous un autre angle que le simple aspect « bord de mer » !

d) Avenir du tourisme lié au parc marin

Lanildut pourrait profiter de l'image de marque que le label de Parc Naturel Marin participera à développer, ce qui pourrait se traduire par des retombées positives en terme de fréquentation.

Cette structure représente également une possibilité de soutien pour la collecte d'informations à propos des us coutumes et modes de vie maritimes, et de diffusion des connaissances du patrimoine culturel afin de sensibiliser le public.

Conclusion

Cette étude nous a permis de mettre en évidence les principales caractéristiques de Lanildut, qui sont somme toute relativement classiques pour une commune littorale ; démographie en hausse, résidences secondaires, activités touristiques axées mer, littoral et patrimoine breton. La volonté de développement communal se dégageant impose de nouvelles pressions sur ce territoire déjà soumis à de fortes contraintes spatiales et temporelles. Les perspectives d'urbanisation révèlent les limites de la Loi littoral. Ces nouvelles orientations ne vont pas sans complexifier les acteurs et leurs relations.

Il se dégage ainsi de cette étude quatre grands enjeux : la gestion paysagère des espaces agricoles abandonnés, la maîtrise de l'urbanisation, la gestion du port et des conflits associés et l'avenir des activités portuaires qui représentent un enjeu majeur pour le développement touristique.

Il est cependant très vite apparu que la commune avait hérité de ce patrimoine que très récemment, et qu'elle s'était forgé une identité autour de l'activité goémonière. La tradition maritime présente sur la grande majorité des côtes bretonnes avait échappé à Lanildut, du fait même de son histoire !

Mais aujourd'hui, elle doit mettre en avant cette nouvelle identité qui la rend attractive. Cela doit se faire de façon cohérente. *« On voit [...] que l'expérience est aussi prétexte à fédérer les énergies locales et à en développer l'identité ».*

Cette étude comporte cependant quelques limites : nos recherches se sont avant tout axées sur l'activité goémonière du port, activité originale qui a motivé notre choix, au travers d'entretiens avec l'Ifremer et le CLP. Mais il nous est très vite apparu que la pêche au goémon n'était pas une tradition de Lanildut. Rencontrer d'autres acteurs, comme les plaisanciers et les agriculteurs, aurait permis d'élargir notre champ de prospection, et de développer d'autres thématiques plus en lien avec les aspirations de développement urbain actuelles de la commune.

Bibliographie

Ouvrages :

- ANONYME, « *Guide de la Bretagne mystérieuse : Finistère* », Ed Presses pocket, 1966.
- ARZEL P., « *Les goémoniers* », Le chasse-marée éditions de l'estran, 1987.
- ARZEL P., « *Les laminaires sur les côtes bretonnes : évolution de l'exploitation et de la flottille de pêche, état actuel et perspectives* », Ed IFREMER, 1998.
- ARZEL P., BARABAROUX O., « *Les algues* », Ed Libris, 2003.
- Jezequel J-C, Le Gall J-A, « *Les carrières de l'Aber Ildut, transport et aménagements portuaires* », in Eveillard J-Y « La pierre en Basse-Bretagne, usages et représentations », Cahier de l'UBO n°18, 2001, pp.55-67.

Articles et presse :

- Bramoulle Y., « *Les moissonneurs de la mer* » in « Micheriu koz : Les pigouillers et les goémoniers », Février-Avril 2003.
- Chauris L., « *L'extraction du sable à l'embouchure de l'Aber-Ildut* », Le Progrès de Cornouaille, 07/11/98, p.5.
- Chauris L., « *La Saga des granites de l'Aber Ildut* », Le Progrès de Cornouaille.
- Guilcher A, Moign A, « *Réflexions sur la plage normannienne de Ruludu près de l'Aber-Ildut* », Penn Ar Bed, 1973, n°73, pp.111-116.
- Guivarch J, « *Lanildut des années 1789, tentative de rattachement de l'Aber Ildut en 1847* », Association Locale Aber Ildut Loisirs et Culture-Cercle d'Histoire Locale, 2000.
- Le Télégramme, mai à octobre 2006
- Ouest France, mai à octobre 2006

Sites internet :

- Site de la mairie de Lanildut : www.perso.orange.fr/lanildut
- Site de la CCPI : www.pays-iroise.com
- Site de l'INPN : inpn.mnhn.fr
- Site de la DIREN : www.bretagne.ecologie.gouv.fr
- Siglittoral : siglittoral.test.application.equipement.gouv.fr
- www.bretagne-environnement.org

Entretiens :

- Mr **Arzel**, biologiste des pêches à l'Ifremer et originaire de Porspoder, 11/10/2006, durée : 2h00.
- Mr **Bars**, maire de Lanildut, 30/10/2006, durée : 2h00.
- Mr **Gautier**, service de gestion des espaces naturels de la Communauté de Commune du Pays d'Iroise, 11/10/2006, durée : 2h00.
- Mr **Kerval**, responsable du port de Lanildut au Comité Local des Pêches du Nord Finistère, entretien téléphonique, durée : 1h00.
- Mr **Mellaza**, maire de Lanildut entre 1995 et 2001, Mr **Chevillotte**, représentants de l'association Aber Ildut Loisirs et Culture, 07/11/2006, durée : 2h00.

Autres :

- Plan d'Occupation des Sols de Lanildut (1996).
- Projet de Plan Local d'urbanisme
- Carte IGN de Brest (0417 ET) - au 1/25 000^e